



# portrait environnement

DU TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**VIE ET BOULOGNE**

2022

**Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire**





# sommaire

## 04

### Géographie administrative du territoire

- 04 Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
- 06 Les communes qui composent la communauté de communes

## 08

### Géographie physique du territoire

- 08 Le relief et les zones de pente
- 10 La géologie
- 12 Les unités paysagères ligériennes

## 14

### Milieux naturels

- 14 Les cours d'eau
- 16 L'état écologique des masses d'eau
- 18 Les zones humides
- 20 Les étangs
- 22 Les mares
- 24 Les boisements
- 26 Les haies

## 28

### Aménagement du territoire

- 28 L'occupation du sol - Corine Land Cover
- 30 Usage du sol
- 32 Le registre Parcellaire graphique
- 34 La pollution lumineuse

## 36

### Biodiversité

- 36 Les plantes à fleurs et fougères
- 42 Les amphibiens
- 46 Les reptiles
- 50 Les oiseaux
- 56 Les mammifères
- 60 Les invertébrés
- 66 Le schéma Régional de Cohérence Écologique

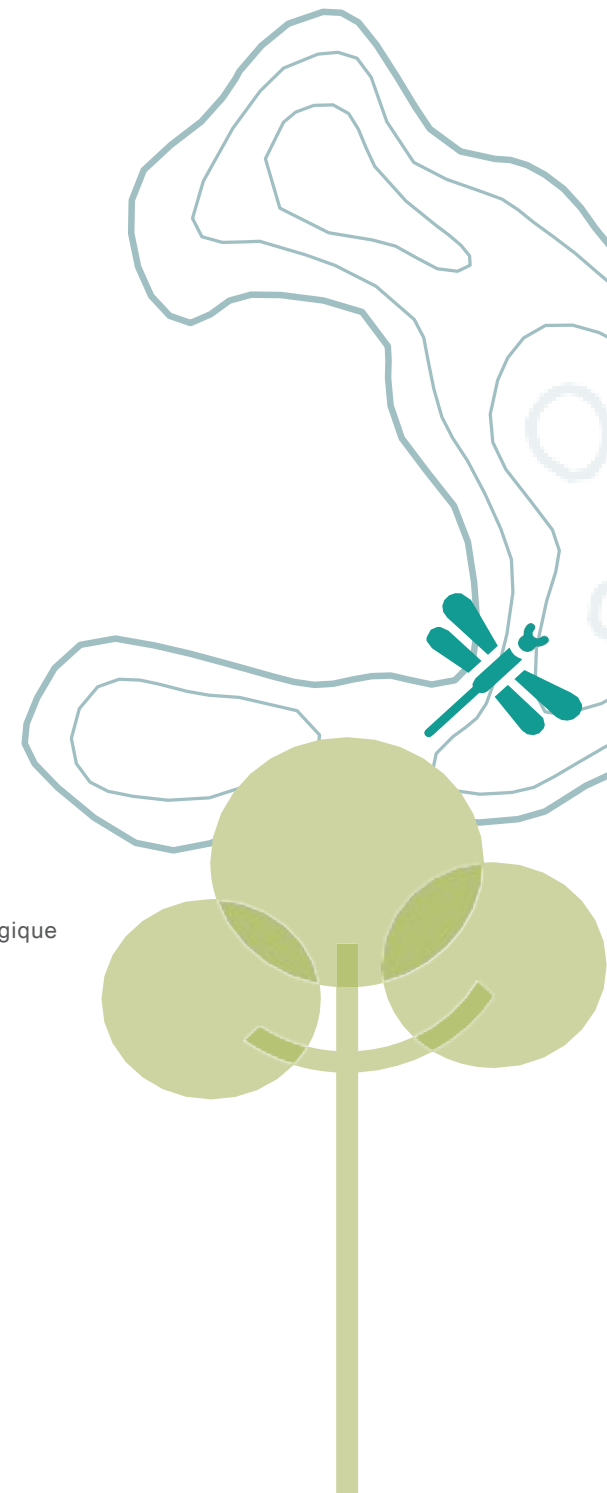
## 68

### Zonage nature

- 68 Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique
- 70 Les Espaces Naturels Sensibles

## 72

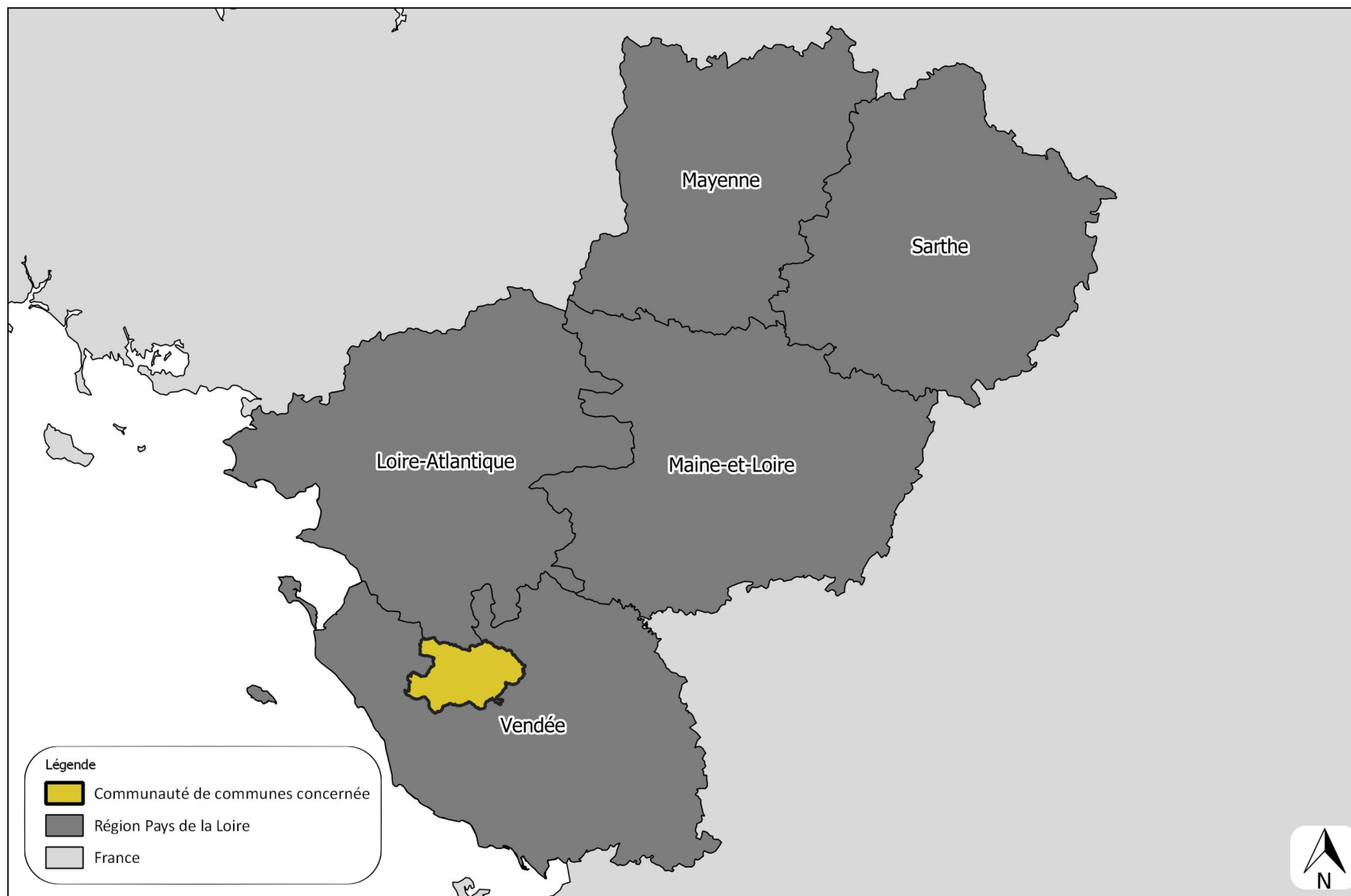
### Synthèse



# géographie administrative

## DU TERRITOIRE

Localisation  
de la communauté de communes en  
Pays de la Loire





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VIE ET BOULOGNE (85)**

La communauté de communes Vie et Boulogne se situe dans la région des Pays de la Loire, au Nord du département de la Vendée.

Née en 2000, elle regroupait initialement 8 communes et a fusionné en 2017 avec la communauté de communes du Pays de Palluau créée en 2001 pour donner une seule et unique intercommunalité, Vie et Boulogne, regroupant 15 communes.

### **L'ESSENTIEL**

- Région des Pays de la Loire, Département de la Vendée
- Communauté de communes Vie et Boulogne

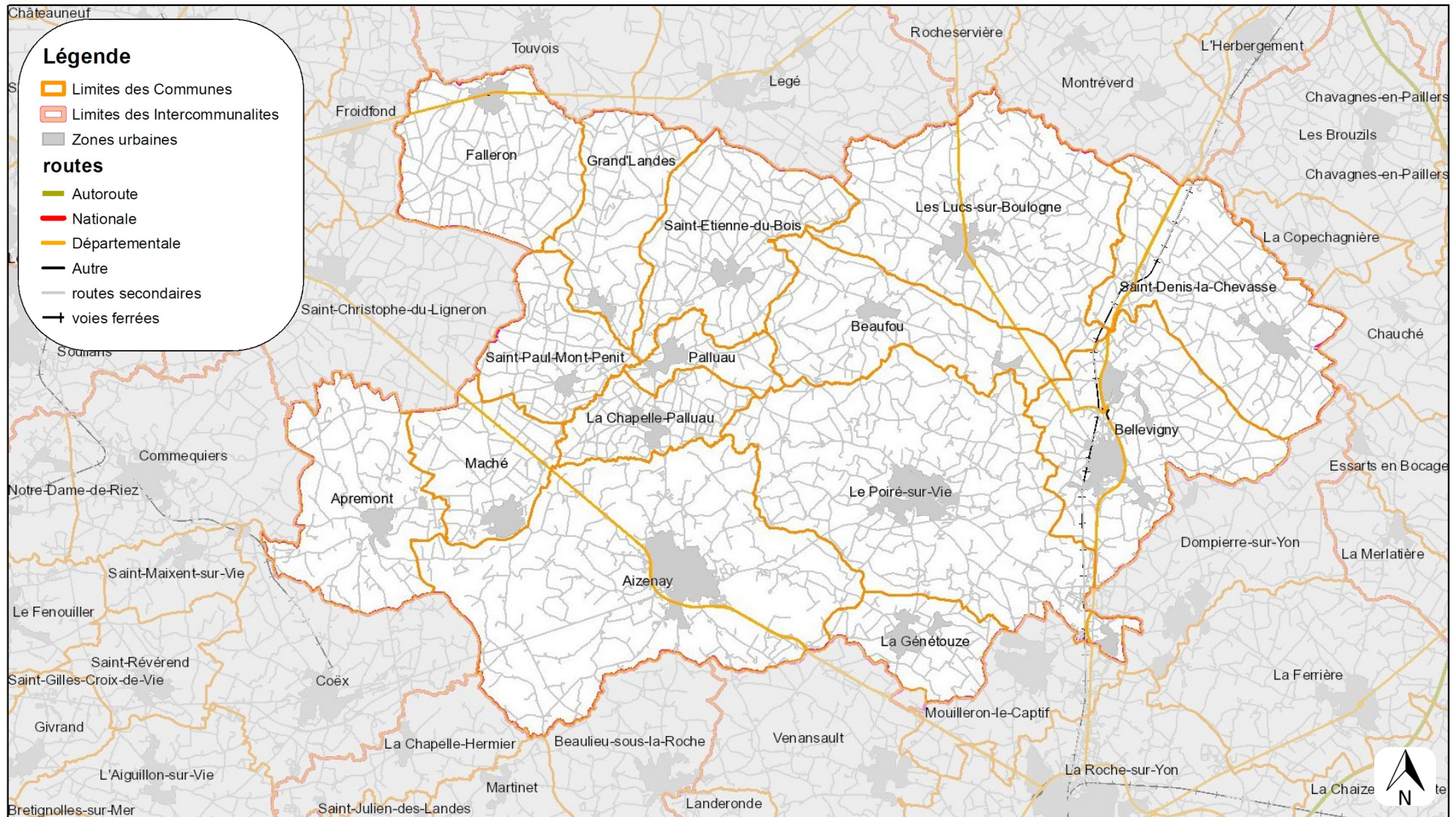




# géographie administrative

## DU TERRITOIRE

### Les communes



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)



D'une superficie d'environ 490 km<sup>2</sup>, la communauté de communes Vie et Boulogne regroupe 15 communes : Aizenay, Apremont, Beaufou, Bellevigny, Falleron, Grand'Landes, la Chapelle-Palluau, la Génétouze, le Poiré-sur-Vie, les Lucs-sur-Boulogne, Maché, Palluau, Saint-Denis-la-Chevasse, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Paul-Mont-Penit.

La communauté de communes Vie et Boulogne compte 43 349 habitants (source INSEE 2019), soit 88 habitants / km<sup>2</sup> en moyenne. La ville principale est Aizenay avec une population atteignant plus de 21% de la population de la communauté de communes.

## L'ESSENTIEL

- 15 communes, 49 000 hectares
- 43 349 habitants, 88 habitants/km<sup>2</sup>

La France compte au 1er janvier 2018  
plus de **67** millions d'habitants



Bilan démographique 2017, Insee Première n° 1683

## Superficie, population et densité par commune (Source : INSEE 2019)

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

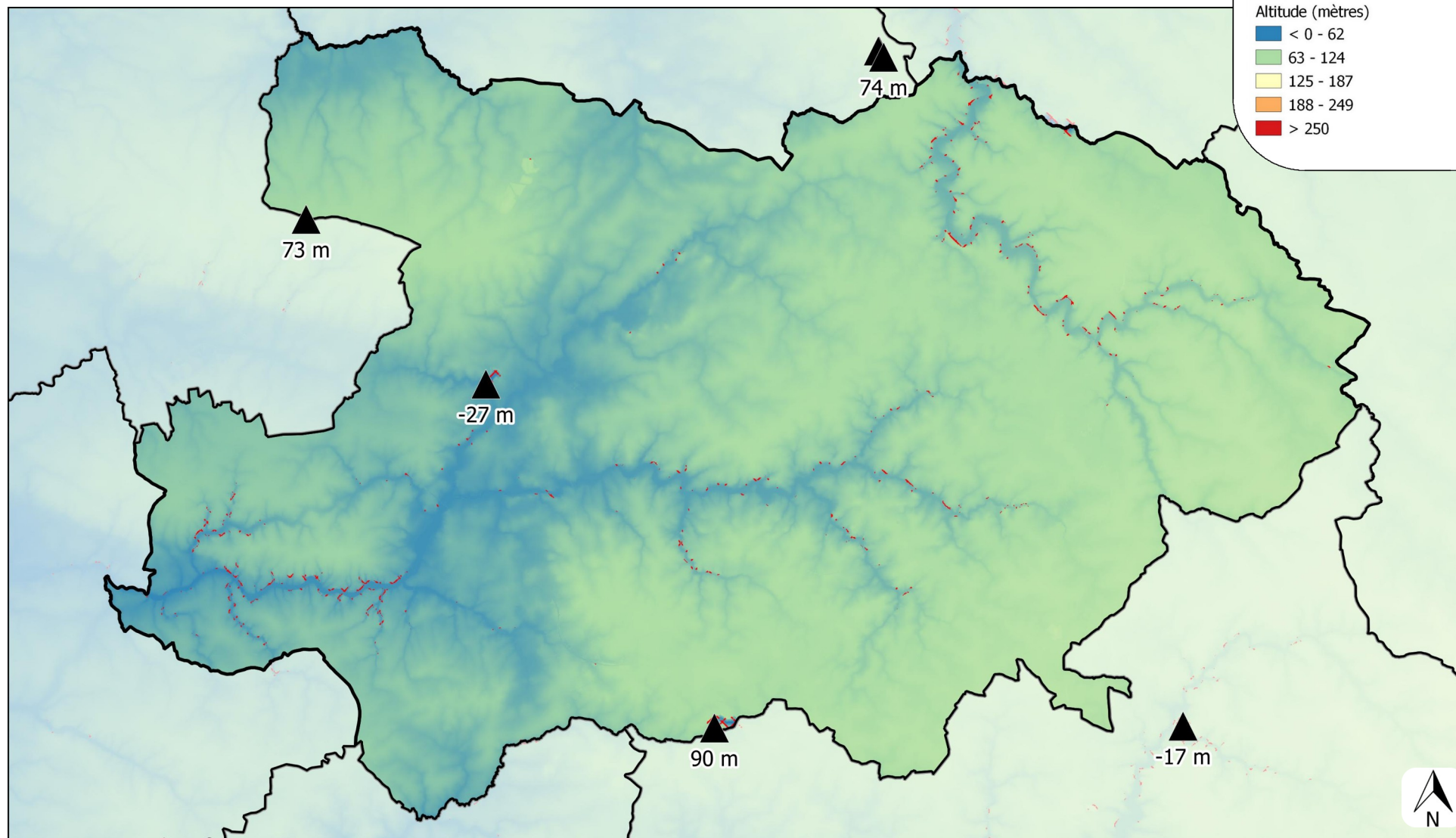
Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (Hab/Km <sup>2</sup> )
Aizenay	8199	9314	113,59
Apremont	3015	1799	59,68
Beaufou	2798	1505	53,79
Bellevigny	3898	5932	152,16
La Chapelle-Palluau	1295	952	73,52
Falleron	2906	1576	54,24
Grand'Landes	2033	658	32,37
La Génétouze	1330	1905	143,27
Les Lucs-sur-Boulogne	5320	3427	64,42
Maché	1816	1483	81,66
Palluau	749	1089	145,38
Le Poiré-sur-Vie	7200	8497	118,01
Saint-Denis-la-Chevasse	3986	2299	57,68
Saint-Etienne-du-Bois	2963	2102	70,95
Saint-Paul-Mont-Penit	1676	811	48,38
CC Vie et Boulogne	49182	43349	88



# géographie physique

## DU TERRITOIRE

### Le relief et les zones de pentes



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VIE ET BOULOGNE (85)**

Le département de la Vendée est relativement contrasté en terme de relief avec des secteurs à basses altitude comme le littoral, les marais ou la plaine (au Sud du département) et d'autres secteurs plus vallonnés caractérisés par le Bocage Vendéen (haut et bas bocage) avec un point culminant à 290 m d'altitude (le Mont Mercure).

La communauté de communes de Vie et Boulogne est située dans le Bas Bocage Vendéen. Le point culminant est situé au Sud de la commune d'Aizenay (90 m) et le point le plus bas se trouve sur la commune de Saint-Paul-Mont-Pénit, au niveau de la carrière de la Boulinière – Merceron (-27m). L'Est du territoire présente un relief plus marqué qu'à l'Ouest qui est quant à lui dominé par un réseau hydrographique plus important. De nombreuses zones de pentes supérieures à 20 % sont présentes de part et d'autres des abords des cours d'eau essentiellement.

### L'ESSENTIEL

- **Bas Bocage Vendéen**
- **Altitude variant de 0 à 90 m sur le territoire**
- **Nombreuses zones de pentes > 20 % en bord de cours d'eau**

*Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.*



**Les Lucs-sur-Boulogne**

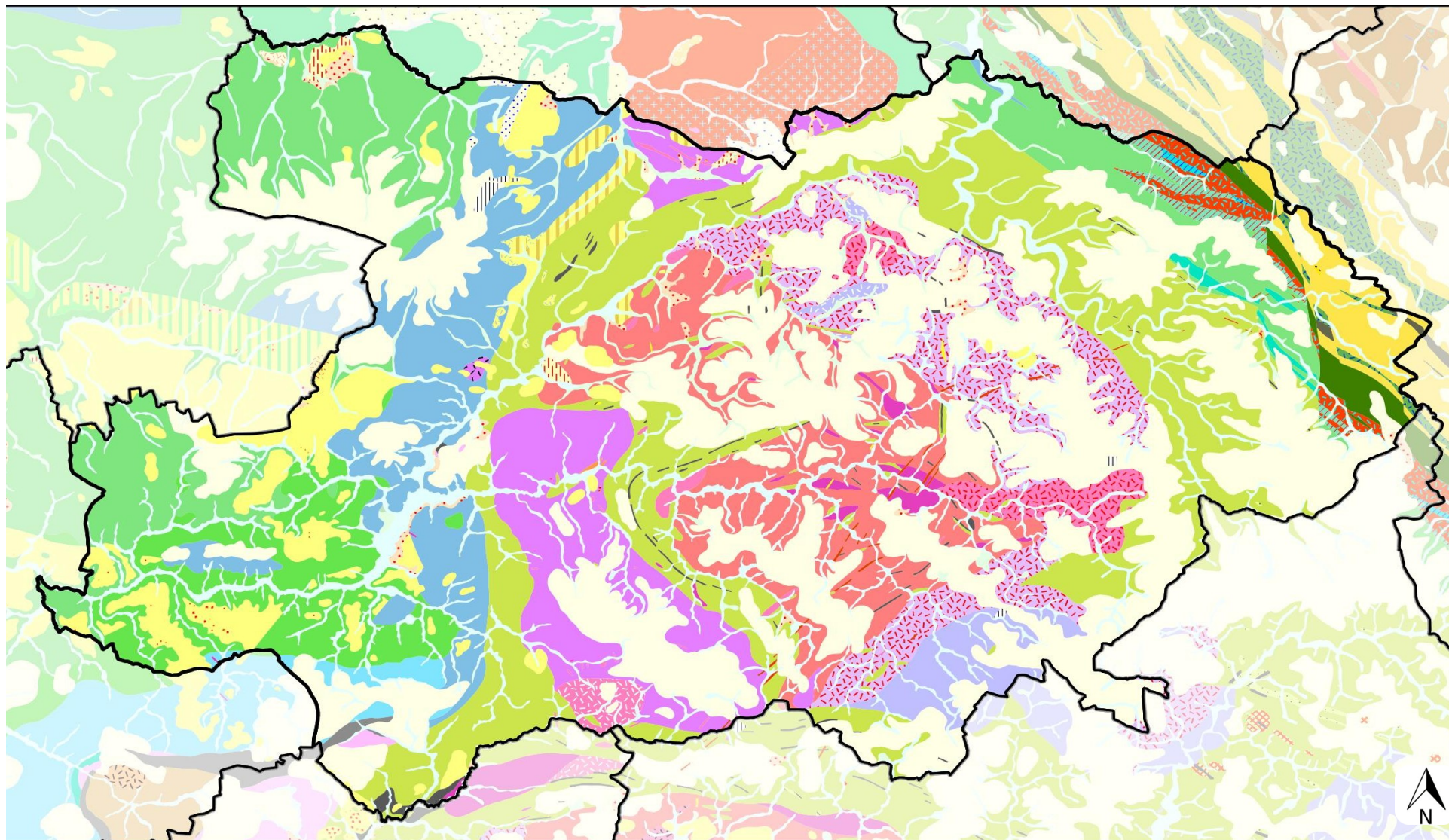
© commune des Lucs-sur-Boulogne



# géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie



0 4 8 km



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Le département de la Vendée est subdivisé en deux ensembles géologiques avec une grande partie du territoire installée sur le Massif armoricain. C'est le cas notamment de la communauté de communes Vie et Boulogne. Le Sud du département (plaine et marais Poitevin) est quant à lui situé sur le Bassin aquitain.

Une vaste coulée de Gneiss (roche métamorphique) traverse la Vendée dans le sens Nord-Ouest / Sud-Est séparant globalement les régions du Bas-Bocage et du Haut-Bocage.

La communauté de communes Vie et Boulogne se compose de roches diversifiées caractérisées par une dominance de roches métamorphiques (Micaschistes et Gneiss) ponctués par d'importants îlots de roches granitiques. De nombreuses roches sédimentaires sont également présentes sur la communauté de communes liées aux différentes vallées des cours d'eau.

## L'ESSENTIEL

- Massif armoricain
- Micaschistes et îlots granitiques
- Roches sédimentaires

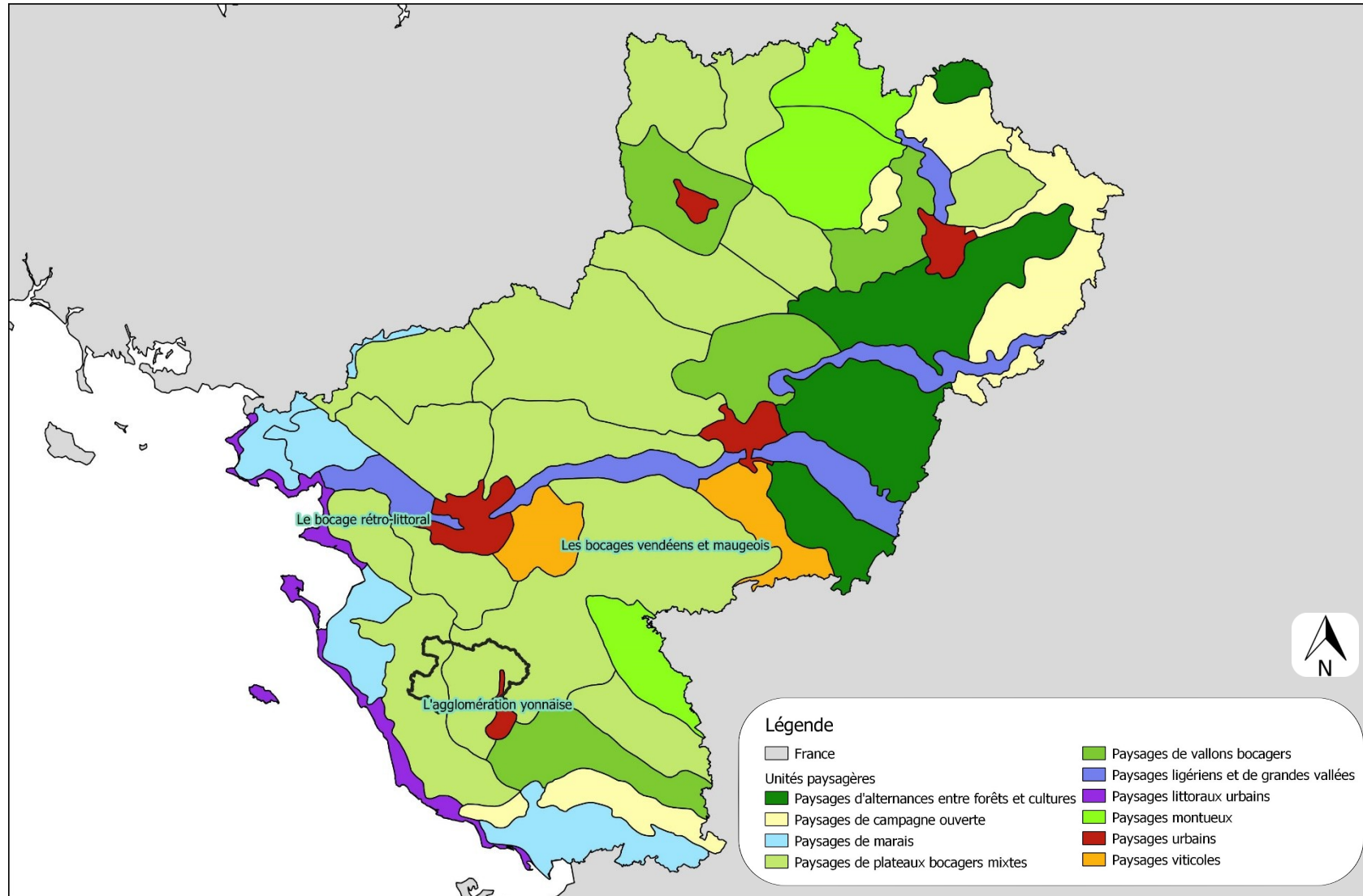
## Légende de la carte précédente

- ▭ Limites des intercommunalités
- Géologie**
- ||||| Formations anthropiques, remblais
- ▨ Colluvions indifférenciées, localement solifluées
- ▨ Colluvions et alluvions des fonds de vallons, limons, limons caillouteux, limons sableux et graveleux, altérites remaniées et blocs
- ▨ Alluvions fluviales, argiles limoneuses grisâtres et graviers polygéniques, Holocène à Actuel
- ▨ Tourbe et argile grise, sables limoneux, Flandrien
- ▨ Limons éoliens
- ▨ Limons sableux à galets de quartz
- ▨ Concentration d'éléments résiduels de quartz dans une matrice argileuse
- ▨ Formation complexe des plateaux, limons, cailloutis résiduels de quartz plus ou moins émoussés, altérites (argiles, arènes)
- ▨ Pliocène, faciès sableux et gravelo-sableux
- ▨ Pliocène, faciès redoniens, faluns
- ▨ Plio-Quaternaire probable, formation du Rondais, série résiduelle d'argiles bleues à gros galets de quartz
- ▨ Plio-Quaternaire, faciès sableux et gravelo-sableux riches en concrétions crétacées ("pierres cornues")
- ▨ Plio-Quaternaire probable, cailloutis et sables azoïques reposant sur le Pliocène inférieur, Zandéen ("Redonien") (marnes sableuses fossilifères, sables coquillers)
- ▨ Formation graveleuse résiduelle d'âge tertiaire
- ▨ Eocène résiduel probable, "Grès ladères" en dalles ou en blocs épars
- ▨ Complexe des Essarts, éclogites plus ou moins amphibolitisées
- ▨ Complexe des Essarts, amphibolites dérivant d'éclogites
- ▨ Complexe des Essarts, orthogneiss et paragneiss d'aspect micaschisteux, à reliques de faciès éclogite
- ▨ Complexe des Essarts, métaquartzites ferro-manganésifères
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, microgranite porphyrique à deux micas, à faciès de rhyolite (filons)
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, leucogranite à grain fin-moyen, à muscovite seule
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, leucogranites divers, non différenciés à biotite et fréquente muscovite
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, leucogranite à grain fin, à biotite et muscovite
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, granite à grain moyen, à deux micas (âge U-Th-Pb, 328 ± 5 Ma)
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, massifs de Moulleron-le-Captif, de Bournezeau et de La Mènerie, granite porphyroïde à deux micas
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, Massif de Bournezeau, granite porphyroïde à muscovite secondaire dominante
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, granite hétérogène, à biotite, fréquente muscovite et parfois sillimanite, à filons et bouffées d'aplite et/ou de pegmatite, enclaves de métasédiments
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, monzogranite à grain fin à moyen, à biotite (âge U-Th-Pb, 329 ± 6 Ma)
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, Massifs d'Aizenay et de Sainte-Flaive-des-Loups/Le Tablier, monzogranite porphyroïde à biotite (âge U-Th-Pb, 335 ± 5 Ma)
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, enclaves d'orthogneiss
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, enclaves de leptynite à muscovite et grenat
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, Massif de Legé, monzogranite porphyroïde à biotite
- ▨ Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, monzogranite du Logis-de-la-Cantinière, faciès porphyroïde à biotite, hydrothermalisé
- ▨ Formation de Chauvé-l'Angle, orthogneiss à biotite et muscovite
- ▨ Enclaves de métacoméenne au sein de l'orthogneiss de Chauvé-l'Angle
- ▨ Schistes tachetés, cornéennes au contact de l'orthogneiss de Chauvé-l'Angle
- ▨ Formation de Saint-Martin-des-Noyers, amphibolites mésocrates rubanées, gneiss rubanés à amphibole, schistes à amphibole
- ▨ Formation des porphyroïdes de La Sauzaie, gneiss micacés leucocrates à porphyroclastes de quartz rhyolitique et de feldspath, gneiss fins quartzeux micacés (âge U-Pb, 477 ± 7 Ma)
- ▨ Formation des porphyroïdes de La Sauzaie, micaschistes gris-bleuté, lustrés, à porphyroclastes de quartz rhyolitique et de feldspath (âge U-Pb, 481 ± 14 Ma)
- ▨ Formation des porphyroïdes de La Sauzaie, micaschistes finement lités à rares petits dastes de quartz et de feldspath, exsudats de quartz laiteux
- ▨ Formation de Saint-Gilles, micaschistes finement feuilletés, gneiss fins micacés subordonnés
- ▨ Formation de Saint-Gilles, gneiss fins micacés à lits leucocrates, micaschistes
- ▨ Formation des porphyroïdes et des métarhyolites de La Chapelle-Hermier, gneiss micacés à porphyroclastes de quartz rhyolitique et de feldspaths (Fk>>plagioclase) (âge U-Th-Pb, 486+/-6 Ma)
- ▨ Groupe de Nieul-le-Dolent, Formation de Coëx, métaphtanites litées, métaquartzites gris, schistes quartzeux
- ▨ Groupe de Nieul-le-Dolent, micaschistes, micaschistes quartzeux, métaquartzites, paragneiss, localement anatectiques, à biotite, muscovite et parfois grenat, staurotide, sillimanite
- ▨ Groupe de Nieul-le-Dolent, métaphtanites, métaquartzites phtanitiques
- ▨ Groupe de Nieul-le-Dolent, métaquartzites à muscovite, métagrès quartzeux
- ▨ Quartz
- ▨ Quartz minéralisé à tourmaline, muscovite, apatite
- ▨ Colluvions indifférenciées
- ▨ Alluvions récentes et actuelles, colluvions de fond de vallon, Holocène
- ▨ Formation complexe des plateaux, argiles, limons éoliens, graviers, cailloutis de quartz
- ▨ Pliocène, grave sableuse à graviers quartzeux roulés prédominants
- ▨ Massif de La Roche-sur-Yon, Granite de Legé, faciès porphyroïde, à biotite
- ▨ Unité de Saint-Gilles-La Vilaine, micaschistes et gneiss micacés indifférenciés

# géographie physique

## DU TERRITOIRE

### Les unités paysagères



0 15 30 45 60 km



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

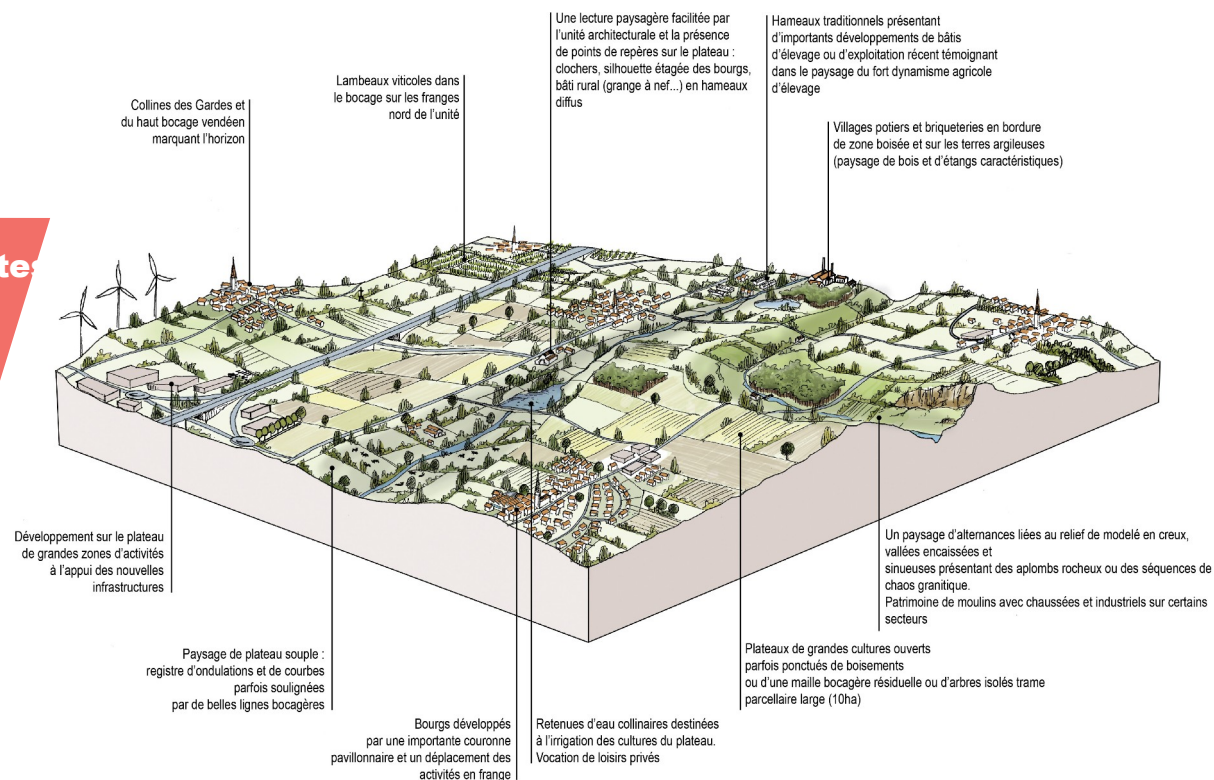
La Communauté de Communes est constituée de 3 unités paysagères :

- Bocage rétro-littoral (à l'Ouest du territoire de Vie et Boulogne) : présentant un paysage bocager sous l'influence du littoral vendéen
- Bocage vendéen-maugeois (deux-tiers Est de Vie et Boulogne, jusqu'à la vallée de la Vie) : présentant des paysages typiques du bas bocage vendéen
- Agglomération yonnaise, totalement différente des deux premières : unité paysagère très urbaine s'étant développée en lien avec la RD763

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)

## L'ESSENTIEL

- 97 % de paysage de plateaux bocagers mixtes
- 3 % de paysages urbains

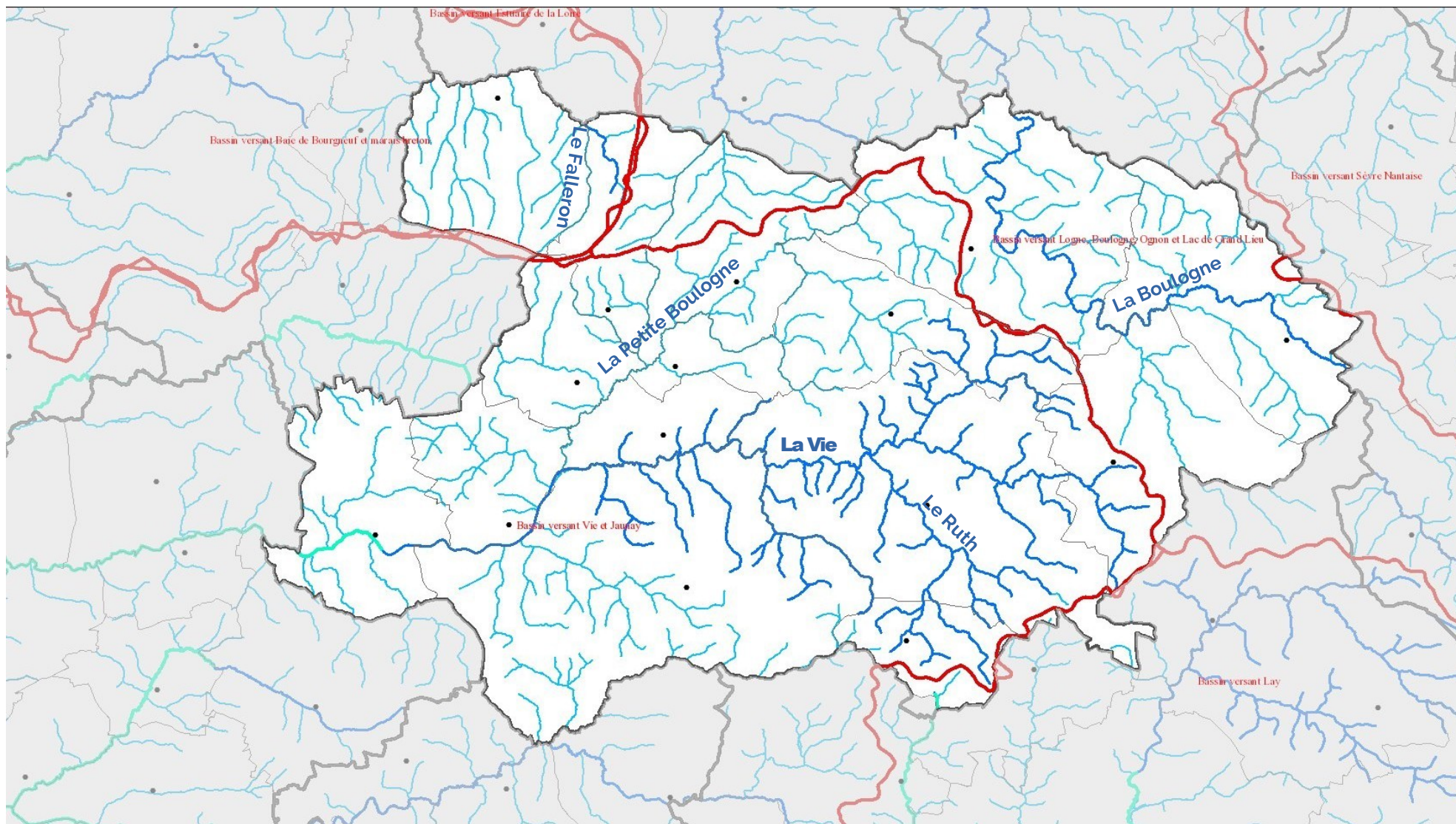


**Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage)**

# milieu naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



0 2 100 4 200 6 300 8 400 m



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

460 km de cours d'eau, soit environ 10 % du département, circulent sur le territoire de Vie et Boulogne, répartis sur 3 Bassins Versant ;

- Vie et Jaunay couvrant la grande majorité du territoire
- Baie de Bourgneuf et marais Breton au Nord-Ouest
- Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand-Lieu au Nord Est.

Les principaux cours d'eau du territoire sont : La Vie, la Boulogne, la Falleron, la Petite Boulogne (affluent de la Vie) et le Ruth (affluent de la Vie).

62 km de cours d'eau sont considérés comme « réservoirs biologiques » dans le SDAGE Loire-Bretagne, soit 8,73 % du linéaire de cours d'eau de la communauté de communes.

Près de 21 km de cours d'eau du territoire sont classés liste 1 dont, principalement, les cours d'eau affluents de la Vie de la source jusqu'à la retenue d'Apremont (représentent 60 % des cours d'eau en liste 1 sur la communauté de communes).

### L'ESSENTIEL

- 460 Km de cours d'eau
- 3 Bassins Versant
- 62 km de cours d'eau classés réservoirs biologique

*La liste 1 vise la non dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.*

*La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments*

*Les réservoirs biologiques ont pour objectif de jouer le rôle de pépinières, de fournisseurs d'espèces susceptibles de coloniser des zones appauvries.*

### Cours d'eau classés en liste 1 et 2 sur le territoire

Cours d'eau classés liste 1	Linéaire (m)	% liste 1
Les cours d'eau affluents de la Vie de la source jusqu'à la retenue d'Apremont	125 171	60,39
La Vie de la source jusqu'à la mer	40 829	19,70
La Boulogne de la source jusqu'au lac de Grand Lieu	31 604	15,25
Le Falleron de la source jusqu'à la confluence avec l'Etier du sud Falleron (Port à la Roche)	6 604	3,19
La Logne de la source jusqu'à la confluence avec la Boulogne	1 585	0,76
Le Guyon de la source jusqu'à la confluence avec l'Ornay	927	0,45
Le Jaunay de la source jusqu'à la confluence avec la Vie	535	0,26
<b>Total cours d'eau classés liste 1</b>	<b>207 255</b>	<b>100,00</b>

**45 % du linéaire de cours d'eau de l'EPCI classés liste 1**

Ratio Liste 1 / EPCI

45%

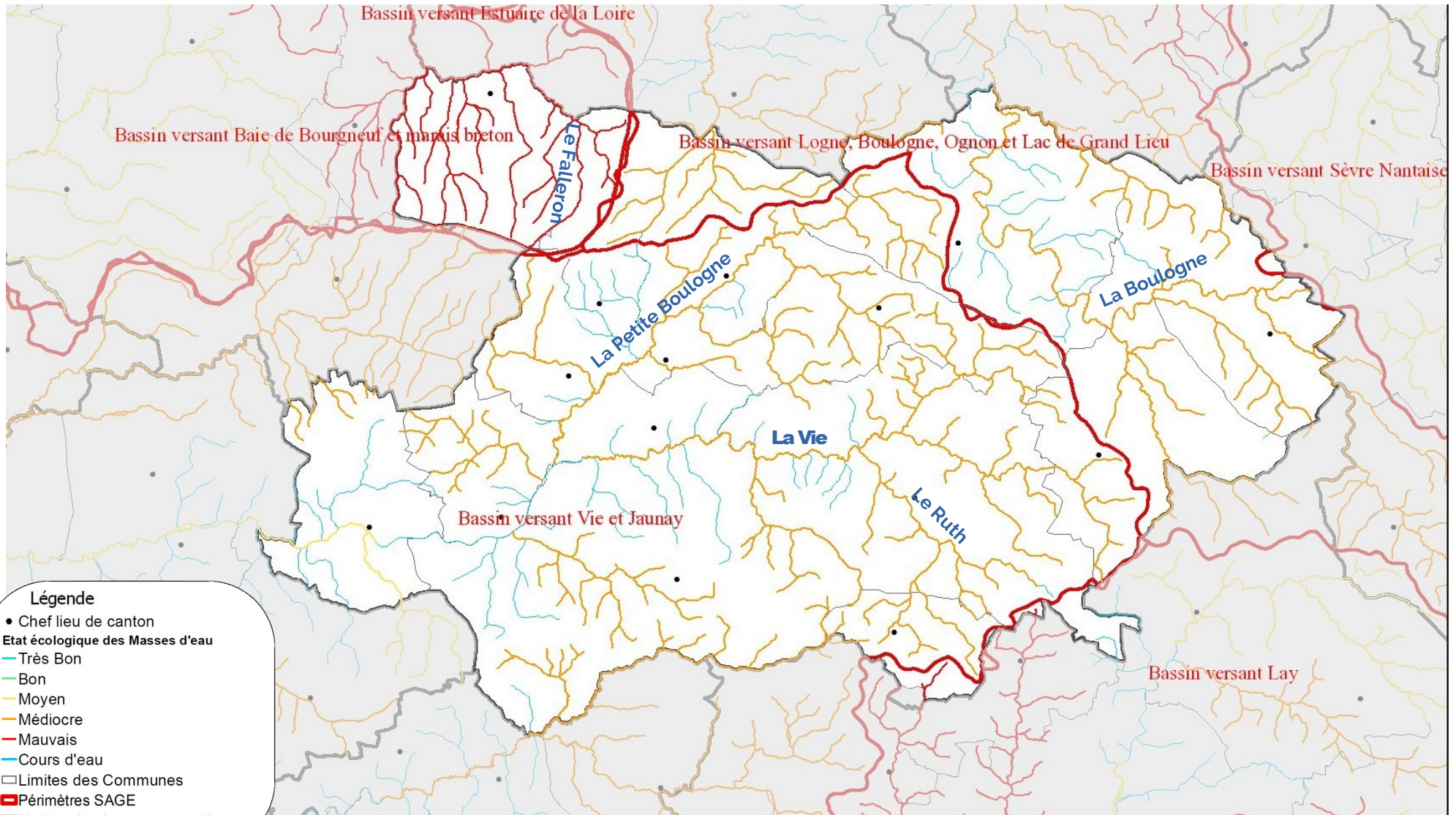
Cours d'eau classés liste 2	Linéaire (m)	% liste 2
La Vie de l'aval du barrage d'Apremont jusqu'à la mer	4154	81,75
Le Guyon de la source jusqu'à la confluence avec l'Ornay	927	18,25
<b>Total cours d'eau classés liste 2</b>	<b>5 081</b>	<b>100,00</b>

**1 % du linéaire de cours d'eau de l'EPCI classés liste 2**

# milieu naturels

## DU TERRITOIRE

### État écologique des masses d'eau



#### Légende

- Chef lieu de canton
- État écologique des Masses d'eau
  - Très Bon
  - Bon
  - Moyen
  - Médiocre
  - Mauvais
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▬ Périètres SAGE
- ▬ Limites des Intercommunalités

0 2 100 4 200 6 300 8 400 m

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

La majorité des cours d'eau présents sur la communauté de communes ont fait l'objet de mesures afin d'évaluer leur état écologique d'après un protocole standardisé (critères physico-chimique, hydromorphologique, biologique, capacité d'auto-épuration et de résilience,...).

Les résultats de la qualité des cours d'eau suivis sur le territoire ne sont pas bons, à l'image des cours d'eau du département de la Vendée. Sur le bassin versant de la Loire, les cours d'eau en meilleur état sont plutôt localisés à l'amont du bassin et dans la moitié Ouest de la Bretagne.

Sur Vie et Boulogne, la majorité des cours d'eau est classée en état écologique médiocre (sur 400 km de linéaire), soit plus de 86 % des cours d'eau. Ces cours d'eau sont localisés sur le Bassin Versant Vie et Jaunay et sur celui de la Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand-Lieu. Environ 11 % des cours d'eau (54 km), tous situés dans le Bassin Versant Baie de Bourgneuf et marais Breton, sont classés en mauvais état écologique.

Aucun cours d'eau évalué n'a atteint le très bon, ni le bon état écologique.

### L'ESSENTIEL

- 86 % des cours d'eau de qualité médiocre
- 12 % de mauvaise qualité

### Linéaire et Pourcentage de cours d'eau classés selon leur état écologique

Etat écologique	Linéaire (Km)	% Cours d'eau EPCI
Très bon	0	0
Bon	0	0
Moyen	7,43	1,61
Médiocre	399,14	86,65
Mauvais	54,04	11,73

*L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés, de diatomées...), des éléments de qualité physico-chimique (température, oxygène dissous, nutriments...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité ...).*



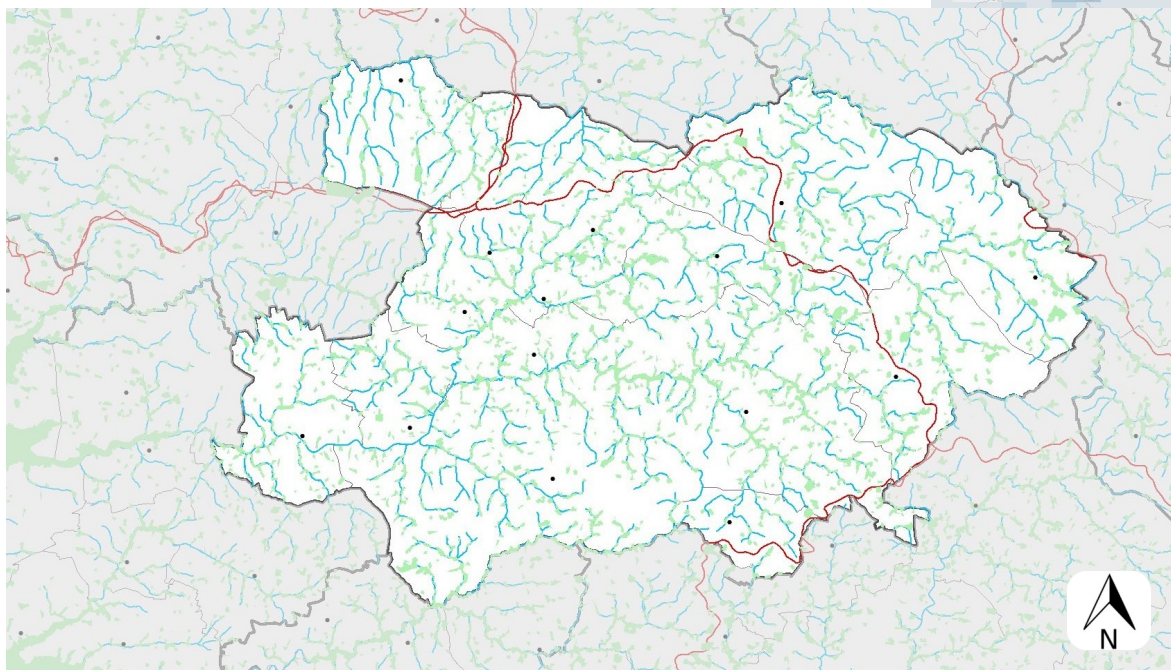
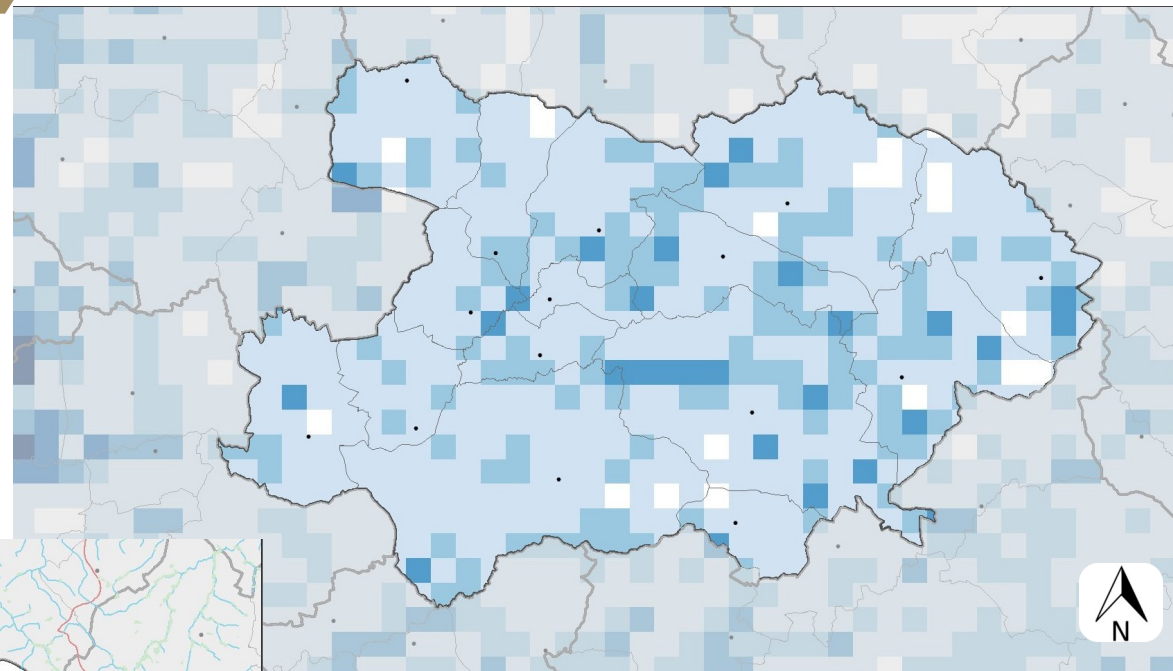
# milieu naturels

## DU TERRITOIRE

### Les zones humides

#### Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites



#### Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %

0 2 100 4 200 6 300 8 400 m

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Les zones humides sont des écosystèmes qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales notamment végétales ou entomologiques. Elles sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes... Ce sont plus de 50 % des zones humides qui ont disparu, en France au siècle dernier.

Sur la communauté de communes Vie et Boulogne, 1961 ha de zones humides ont été pré-localisées soit 4 % du territoire (cf. Carte ci-contre). Cependant, des inventaires précis de zones humides ont été réalisés sur la communauté de communes indiquant 9 % de zones humides à l'échelle du territoire. La commune d'Aizenay représente la plus importante part de zones humides sur le territoire, suivie de la commune du Poiré-sur-Vie.

### L'ESSENTIEL

- 4 375 ha de zones humides,
- Près de 9 % de la superficie de la communauté de communes en zones humides

### Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

### Superficie et pourcentage de zones humides par commune

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

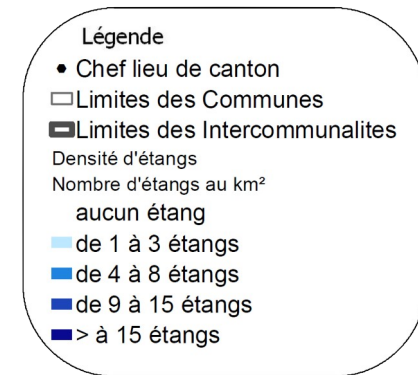
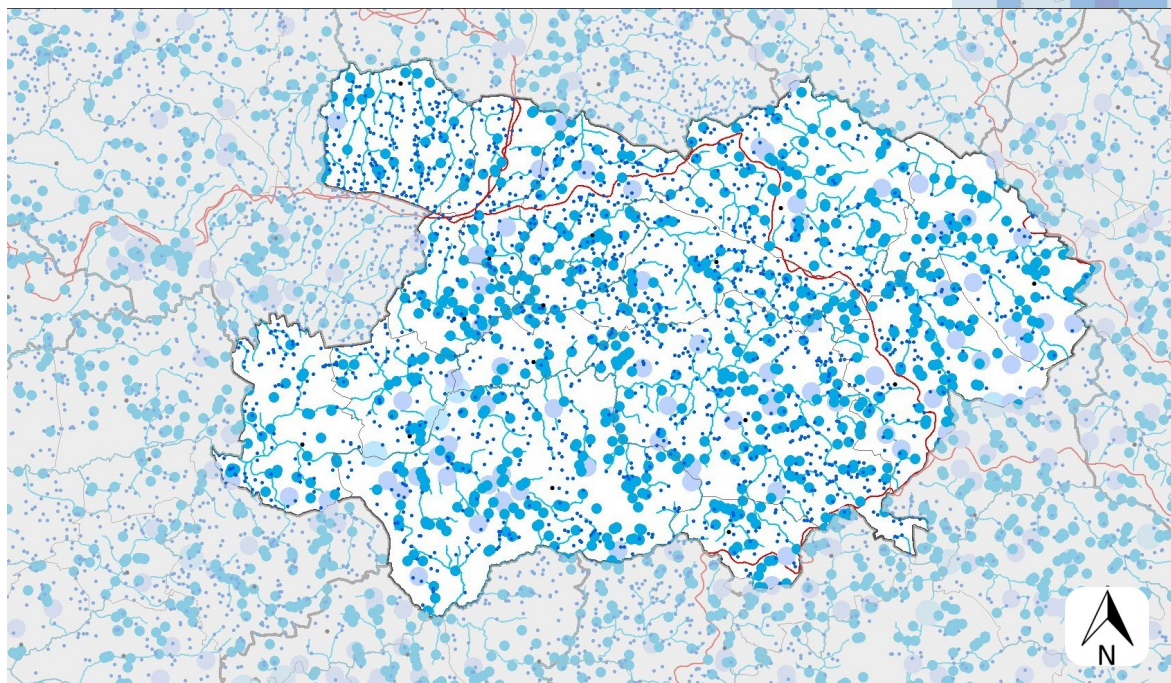
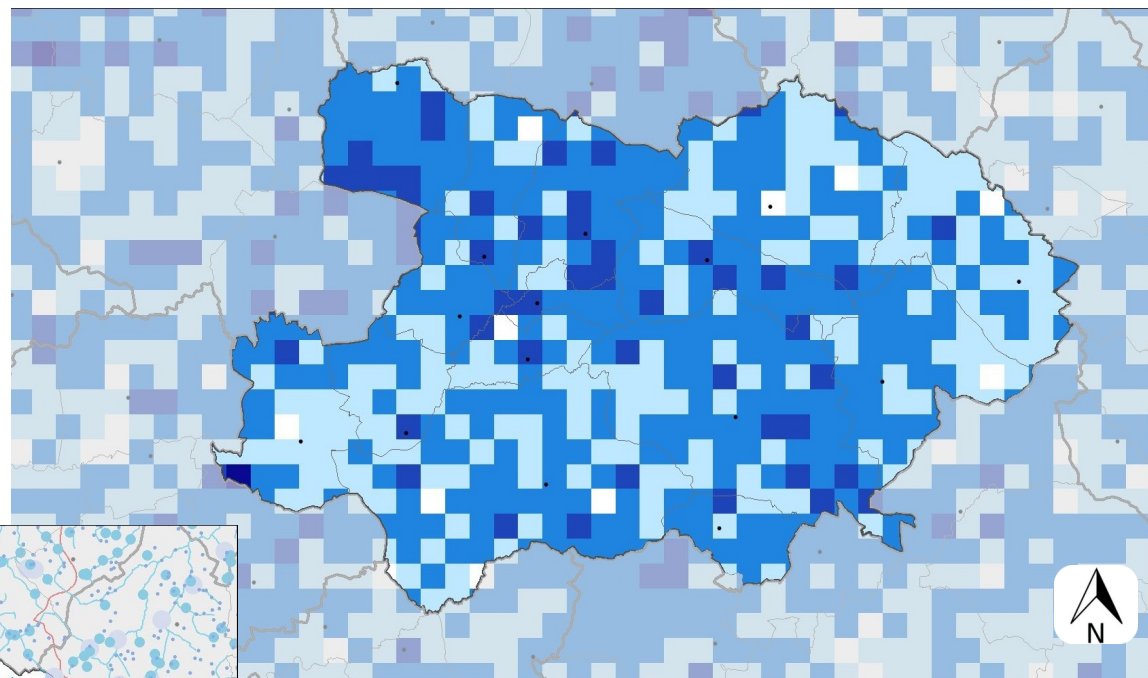
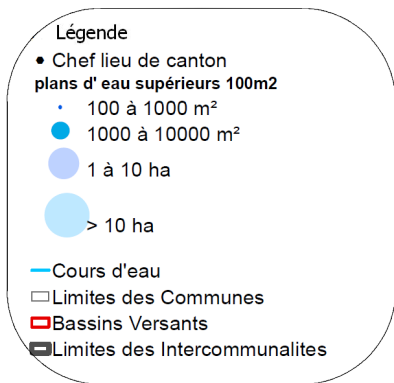
Commune	Surface ZH (ha)	% de la superficie communale	% de la superficie de l'EPCI
Aizenay	660,69	8,06	1,35
Apremont	427,46	12887,92	0,87
Beaufou	321,44	11,49	0,66
Bellevigny	342,45	8,79	0,70
Falleron	318,65	10,97	0,65
Grand'Landes	191,02	9,40	0,39
La Chapelle Palluau	139,52	10,77	0,28
La Genêtouze	127,67	9,60	0,26
Le Poiré sur Vie	619,8	8,61	1,26
Les Lucs sur Boulogne	418,09	7,86	0,85
Maché	126,95	6,99	0,26
Palluau	63,05	8,42	0,13
St Denis la Chevasse	153,93	3,86	0,31
St Etienne du Bois	335,32	11,32	0,68
St Paul Mont Penit	128,89	7,69	0,26
<b>Vie et Boulogne</b>	<b>4374,93</b>	-	<b>8,90</b>



# milieu naturels

## DU TERRITOIRE

### Les étangs



0 2 100 4 200 6 300 8 400 m



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Un étang peut être défini comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale ». Les plans d'eau sont des surfaces en eaux superficielles stagnantes utilisées pour un usage anthropique (loisir, pêche, irrigation, abreuvement du bétail) ou apportant simplement un habitat support d'échanges écosystémiques. Ils peuvent être alimentés directement ou indirectement par un cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, une source, des pompes dans la nappe ou uniquement le ruissellement des eaux pluviales.

La communauté de communes Vie et Boulogne compte 2 360 étangs sur l'ensemble de son territoire répartis de manière assez homogène. La commune du Poiré-sur-vie est celle qui en comptabilise le plus grand nombre (400) qui sont en grande majorité de petite taille (<1ha). Avec seulement 48 étangs, tous de superficie inférieure à 1 ha, la commune du Palluau est celle qui en comptabilise le moins. Le Poiré-sur-Vie, Aizenay et les Lucs-sur-Boulogne sont les communes avec le plus d'étangs. Notons également la présence du lac d'Apremont (barrage) étant le plus grand lac de Vendée (167 ha) qui s'étend sur les communes d'Apremont, la Maché, Aizenay et la Chapelle Palluau.

### L'ESSENTIEL

- 2 363 étangs, la majorité de moins d'1 ha
- Répartition assez homogène
- 4 % de la superficie de la communauté de communes

### Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDT de la Mayenne.

### Nombre d'étangs par superficie par communes

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

Commune	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	Total
Aizenay	319	19	338
Apremont	123	3	126
Beaufou	163	1	164
Bellevigny	150	10	160
Falleron	204	1	205
Grand'Landes	96	4	100
La Chapelle-Palluau	51	1	52
La Genétouze	62	2	64
Le Poiré-sur-Vie	386	14	400
Les Lucs-sur-Boulogne	208	5	213
Maché	76	2	78
Palluau	48	0	48
Saint-Denis-la-Chevasse	115	10	125
Saint-Étienne-du-Bois	201	2	203
Saint-Paul-Mont-Penit	82	2	84
<b>Vie et Boulogne</b>	<b>2284</b>	<b>76</b>	<b>2360</b>

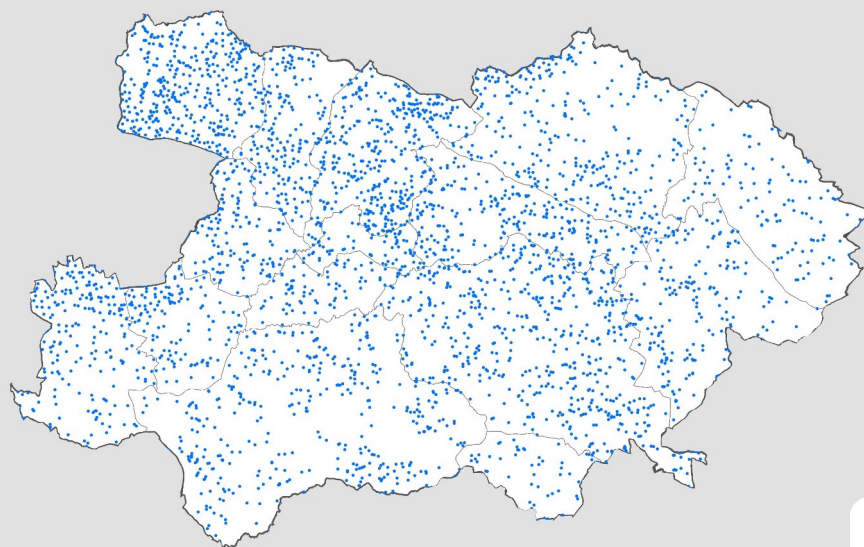
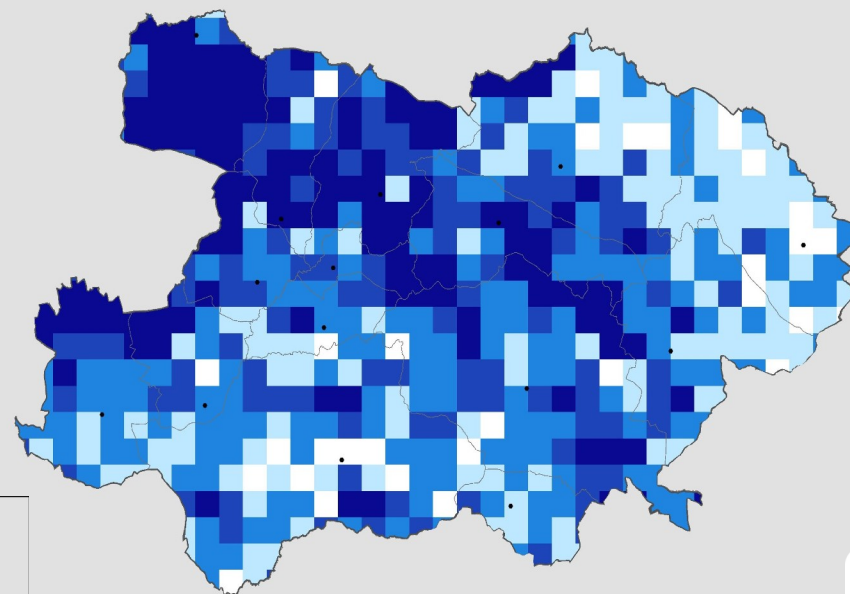
# milieu naturels

DU TERRITOIRE

## Les mares

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**  
Nombre mares au km<sup>2</sup>
- aucune mare
  - de 1 à 2 mares
  - de 3 à 5 mares
  - de 6 à 8 étangs
  - > à 8 mares

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

La communauté de communes Vie et Boulogne présente un bon réseau de mares puisqu'elle comptabilise 2 718 mares avec une densité de 5,5 mares/hectare.

La commune du Poiré-sur-vie est celle qui en comptabilise le plus grand nombre (420 mares). En revanche, la commune du Falleron possède la plus forte densité de mares sur son territoire (12 mares/ha).

Les secteurs Sud et Est de la communauté de communes (Aizenay, La Génétouze, Bellevigny, Saint-Denis-la-Chevasse) apparaissent plus pauvres en mares. Il serait intéressant de créer des mares sur ce secteur pour relier les zones plus denses en mares et ainsi faciliter le déplacement de la faune.

### L'ESSENTIEL

- 2 718 mares
- 5,5 mares / hectare

### Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

### Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

NOM	nb_mares	Densité (mares / km <sup>2</sup> )
Aizenay	284	3,50
Apremont	182	6,12
Beaufou	178	6,13
Bellevigny	142	3,69
Falleron	350	12,22
Grand'Landes	159	7,76
La Chapelle-Palluau	63	4,84
La Génétouze	38	2,90
Le Poiré-sur-Vie	420	5,84
Les Lucs-sur-Boulogne	242	4,55
Maché	117	6,45
Palluau	57	7,67
Saint-Denis-la-Chevasse	66	1,67
Saint-Étienne-du-Bois	314	10,67
Saint-Paul-Mont-Penit	106	6,39
communauté de communes Vie et Boulogne	2718	5,5



Mare sur la commune d'Aizenay

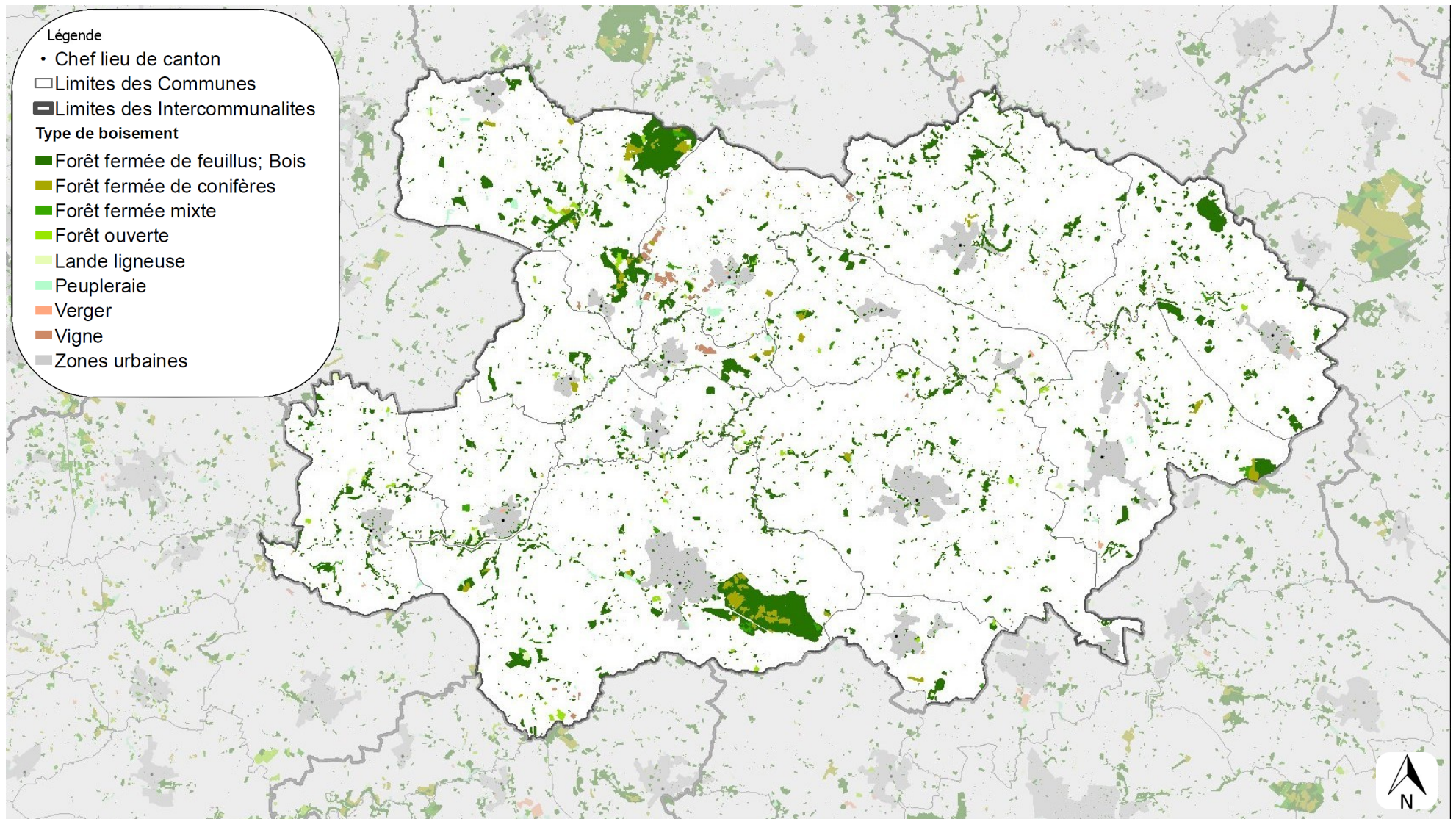
© CPIE Logne et Grand-Lieu



# milieu naturels

## DU TERRITOIRE

### Les boisements



0 2 100 4 200 6 300 8 400 m

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Le département de la Vendée possède 60 469 ha de boisement, soit 9% de son territoire qui est couvert par un bois, un forêt, des ou autres types de boisements (vignes, vergers,...).

La communauté de communes Vie et Boulogne possède 3 905 hectares de surfaces boisées ce qui représente également 9 % de la surface de la communauté de communes.

La forêt fermée de feuillus est le type de boisement largement dominant sur le territoire Vie et Boulogne et concerne 2724 hectares.

Les principaux boisements sont : la Forêt d'Aizenay (ZNIEFF de type 2), la Forêt de Grand'Landes (Zone de Prémption espace Naturel Sensible), le Bois de l'Essart (ZNIEFF de type 2, Saint-Denis la Chevasse) et le Bois des Gats (ZNIEFF de type 1, Bellevigny).

### L'ESSENTIEL

- 3 905 ha de surface boisée
- Dominance de forêts de feuillus



© Mairie d'Aizenay

Forêt d'Aizenay

### Surface des différents types de boisements

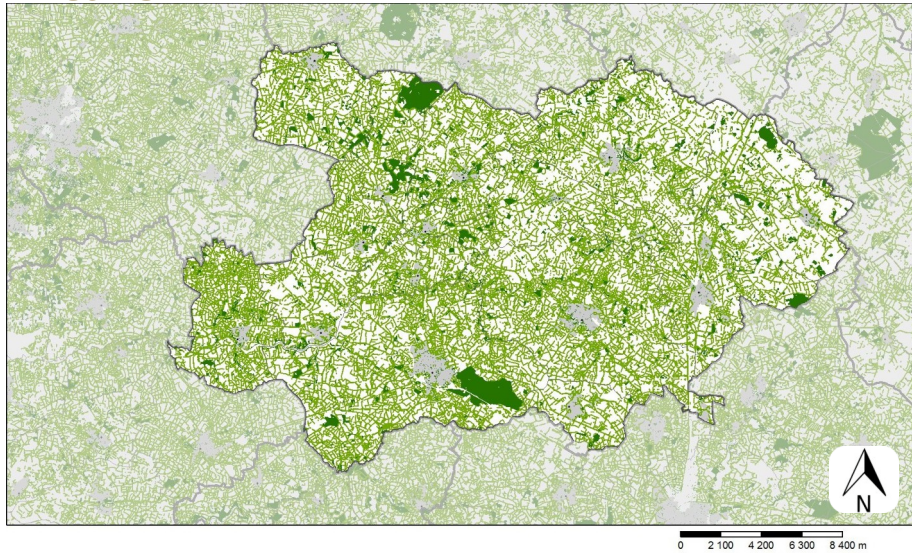
Classement par ordre d'importance :  1  2  3

Type de boisement	Surface (ha)	% de la superficie de l'EPCI
Bois	433,73	0,89
Forêt fermée de conifères	237,22	0,48
Forêt fermée de feuillus	2736,59	5,58
Forêt fermée mixte	88,02	0,18
Forêt ouverte	112,99	0,23
Lande ligneuse	84,63	0,17
Peupleraie	104,48	0,21
Vergeur	15,69	0,03
Vigne	109,92	0,22

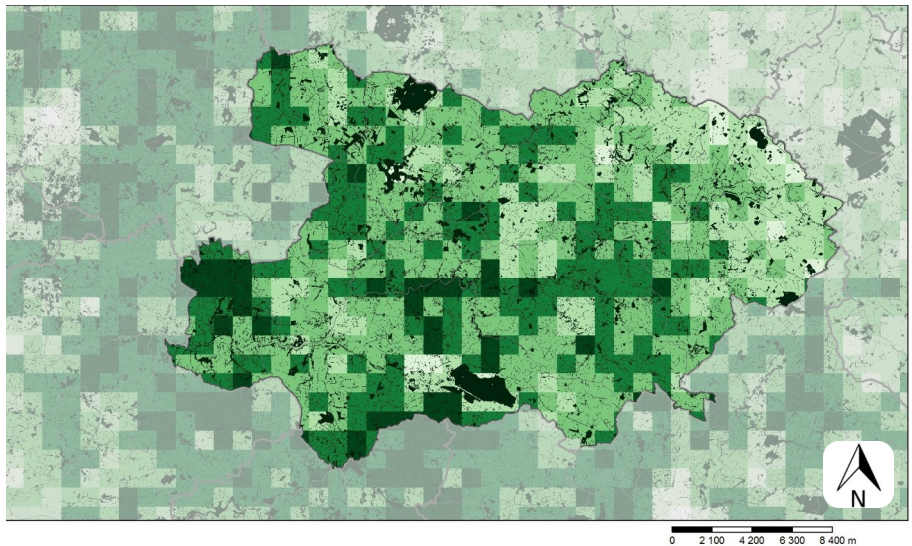
**Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.**



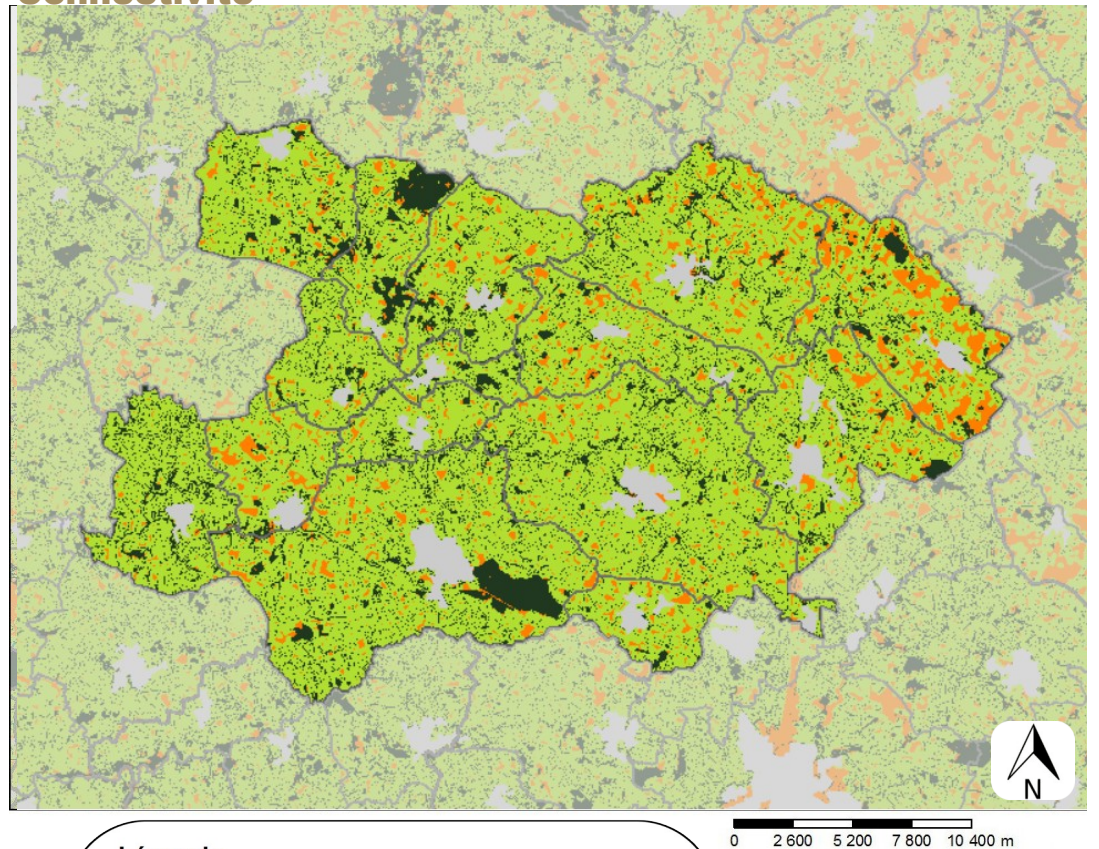
#### Linéaire



#### Densité



#### Connectivité



#### Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

#### Densité haies

- Mètres linéaires par hectare
- pas de ml par hectare
  - inférieur à 30 ml par hectare
  - de 30 à 60 ml par hectare
  - de 60 à 90 ml par hectare
  - de 90 à 120 ml par hectare
  - Supérieur à 120 ml par hectare



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

La communauté de communes Vie et Boulogne possède un bocage dense sur l'ensemble de son territoire avec près de 3 910 km de linéaire de haies. Avec une densité moyenne de près de 80 ml/ha, Le territoire possède néanmoins une moyenne légèrement inférieure à celle du département de la Vendée (85,57 ml/ha). Précisons que ces données sont à prendre avec précaution car la densité départementale de haies en Vendée date de 2016 et a probablement évolué en 7 ans.

Six communes du territoire Vie et Boulogne dépassent la moyenne départementale en terme de densité de haies. La commune d'Apremont possède la plus grande densité (113 ml/ha) suivie de la Chapelle-Palluau (95 ml/ha) et Saint-Paul-Mont-Pénit (94 ml/ha). Les communes de Saint-Denis-la-Chevasse et des Lucs-sur-Boulogne possèdent quant à elles la plus petite densité de haies (respectivement 48ml/ha et 66,5 mL/ha). La connectivité des haies sur ces communes est par ailleurs relativement limitée avec des zones importantes d'ouverture de bocage.

### L'ESSENTIEL

- 3 910 km de haies
- Près de 80 ml/ha
- Maillage bocager dense sur l'ensemble du territoire excepté à l'Est

### Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

### Linéaire et densité de haies par commune

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

Commune	Linéaire de haies (mL)	Densité de haies (mL/ha)
Aizenay	708113	86,36
Apremont	340491	112,95
Beaufou	207065	74,01
Bellevigny	282996	72,59
Falleron	233053	80,21
Grand'Landes	141448	69,59
La Chapelle-Palluau	123221	95,16
La Génétouze	101033	75,99
Le Poiré-sur-Vie	635720	88,29
Les Lucs-sur-Boulogne	354033	66,55
Maché	127728	70,33
Palluau	65262	87,13
Saint-Denis-la-Chevasse	192176	48,22
Saint-Etienne-du-Bois	239842	80,96
Saint-Paul-Mont-Pénit	157499	93,95
<b>Communauté de communes Vie et Boulogne</b>	<b>3909680</b>	<b>79,79</b>

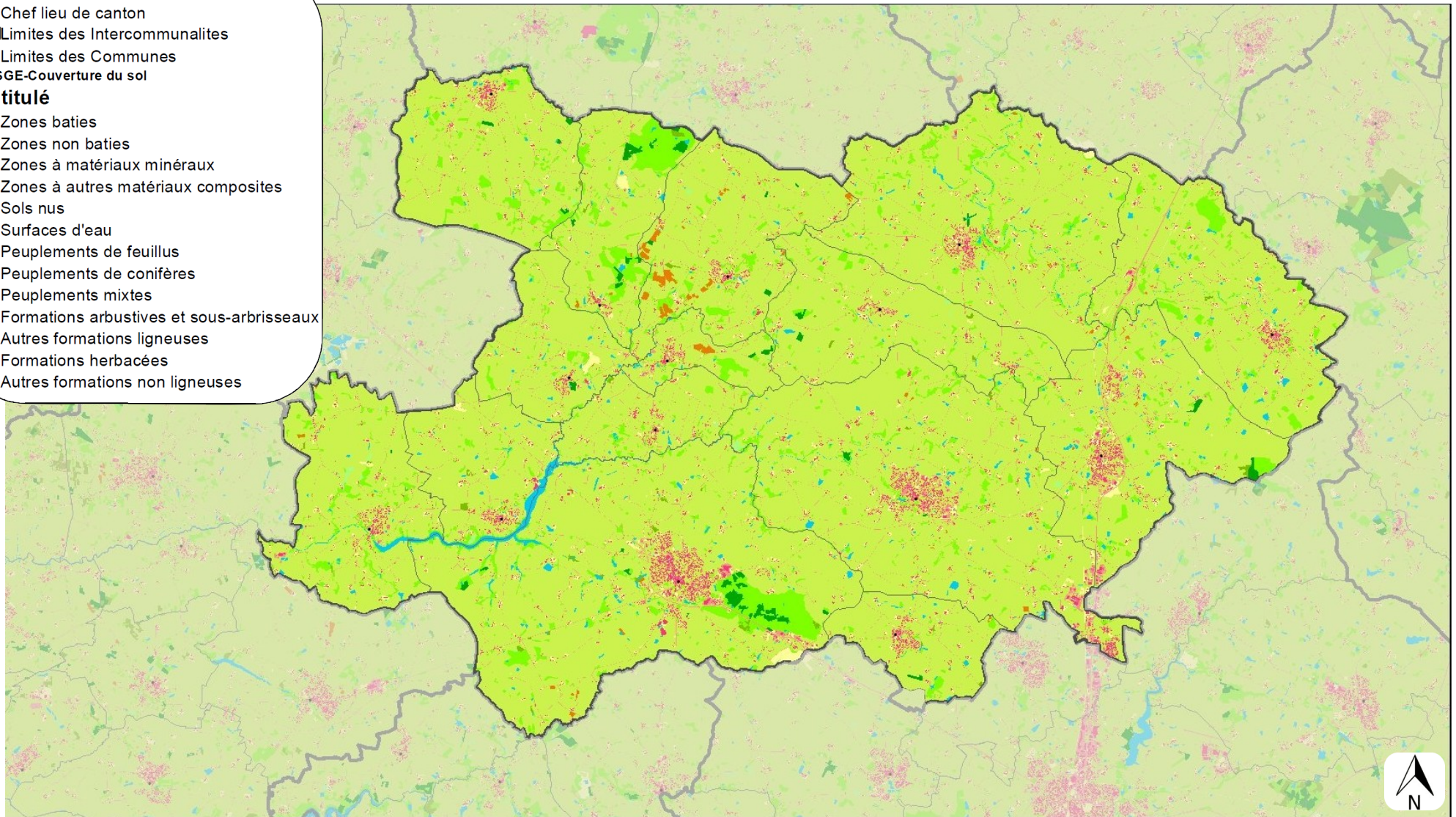
# aménagement

## DU TERRITOIRE

### Occupation du sol

#### Légende

- Chef lieu de canton
- ▬ Limites des Intercommunalités
- ▬ Limites des Communes
- OSGE-Couverture du sol
- Intitulé**
- Zones bâties
- Zones non bâties
- Zones à matériaux minéraux
- Zones à autres matériaux composites
- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées
- Autres formations non ligneuses



0 2 100 4 200 6 300 8 400 m



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

La communauté de communes Vie et Boulogne comprend, sur près de 90 % de son territoire, des formations herbacées. Ce type d'occupation du sol correspond aux terrains couverts par des végétations herbacées. On y retrouve les prairies permanentes et temporaires, les terres arables telles que les grandes cultures et les cultures maraîchères et céréalières, et les pelouses d'ornement.

Les peuplements de feuillus et les zones imperméabilisées (non bâties) arrivent respectivement deuxième et troisième position en terme de surface et de pourcentage d'occupation du sol. Les peuplements de feuillus représentent près de 7 % du territoire. Ils sont répartis de manière disparate sur le territoire, même si nous pouvons observer des boisements plus denses au sud d'Aizenay et au nord de Grand'Landes.

Les zones bâties et non bâties accumulent environ 5 % de la surface de l'intercommunalité.

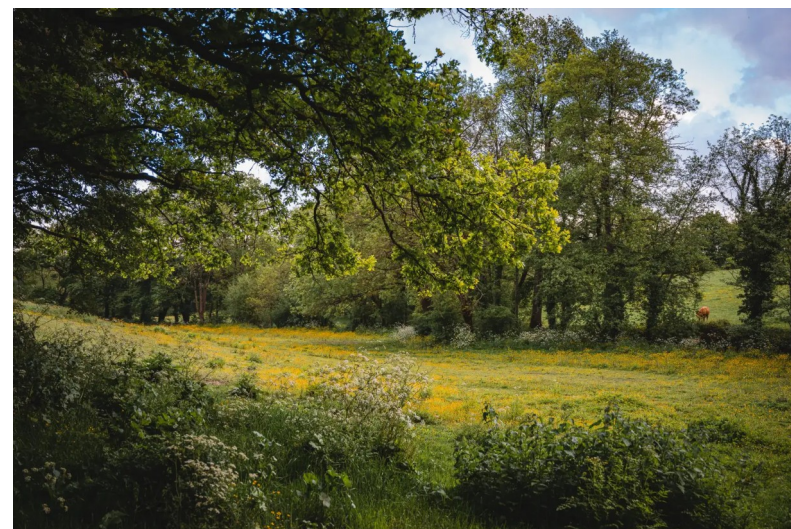
### Surface et pourcentage par type d'occupation du sol (Source : OCSGE 2013)

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

Type d'occupation	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Formations herbacées	43647,87	89,08
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	116,76	0,24
Peuplements de conifères	233,63	0,48
Peuplements de feuillus	3377,15	6,89
Peuplements mixtes	81,16	0,17
Autres formations ligneuses	139,23	0,28
Sols nus	1,3	0,00
Surfaces d'eau	604,27	1,23
Zones bâties	947,31	1,93
Zones non bâties	1109,51	2,26
Zones à matériaux minéraux	792,61	1,62

## L'ESSENTIEL

- 89% de formations herbacées
- 7% de peuplements de feuillus, 5% de zones imperméables



Prairies sur la commune du Poiré-sur-Vie

© Les globes blogueurs.com



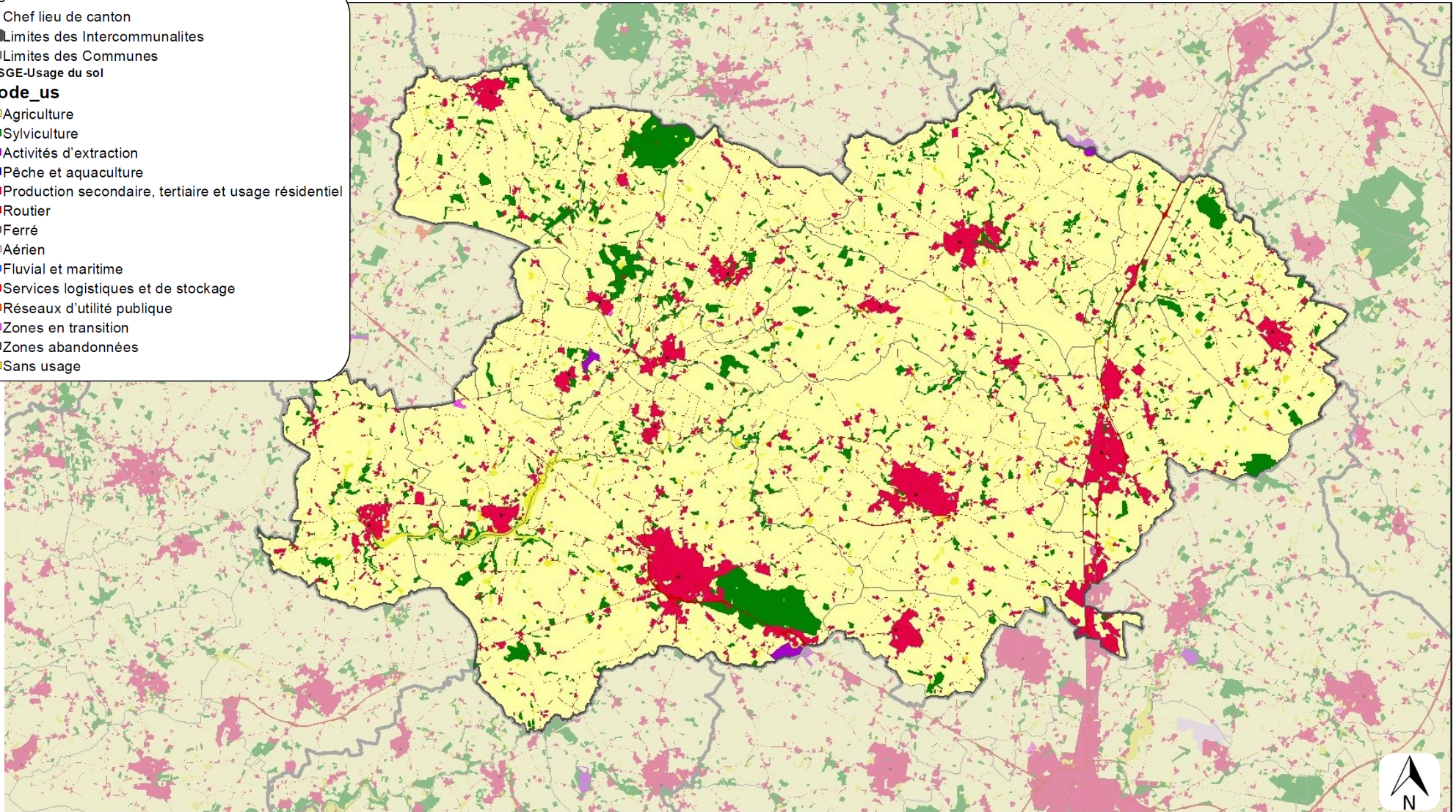
# aménagement

## DU TERRITOIRE

### Usage du sol

#### Légende

- Chef lieu de canton
- ▬ Limites des Intercommunalités
- ▬ Limites des Communes
- OSGE-Usage du sol
- code\_us**
- Agriculture
- Sylviculture
- Activités d'extraction
- Pêche et aquaculture
- Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
- Routier
- Ferré
- Aérien
- Fluvial et maritime
- Services logistiques et de stockage
- Réseaux d'utilité publique
- Zones en transition
- Zones abandonnées
- Sans usage



0 2 100 4 200 6 300 8 400 m



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

L'usage du sol largement majoritaire sur le territoire de la communauté de communes Vie et Boulogne est l'agriculture avec plus de 85 % du territoire dédié à cet usage. Les parcelles agricoles sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Les productions secondaires, tertiaires et l'usage résidentiel représentent le deuxième usage du sol sur le territoire (7,2%). Cet usage est concentré autour des zones urbaines, des zones d'activités et des nombreux villages et hameaux répartis sur la communauté de communes.

La sylviculture correspond à moins de 7 % des usages.

### L'ESSENTIEL

- **Territoire dominé par l'agriculture (85%)**
- **7% du territoire dédié aux productions secondaires, tertiaires et usage résidentiel**

### Surface et pourcentage par type d'usage du sol (Source : OCSGE 2013)

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

Type d'Usage	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Activités d'extraction	65,26	0,13
Agriculture	42247,8	86,22
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	3537,61	7,22
Réseaux d'utilité publique	28,41	0,06
Réseaux ferrés	22,36	0,05
Réseaux routiers	1000,12	2,04
Sans usage	954,84	1,95
Sylviculture	3180,47	6,49
Zones abandonnées	0,21	0,00
Zones en transition	13,72	0,03



Les Lucs-sur-Boulogne

© CAUE de Vendée

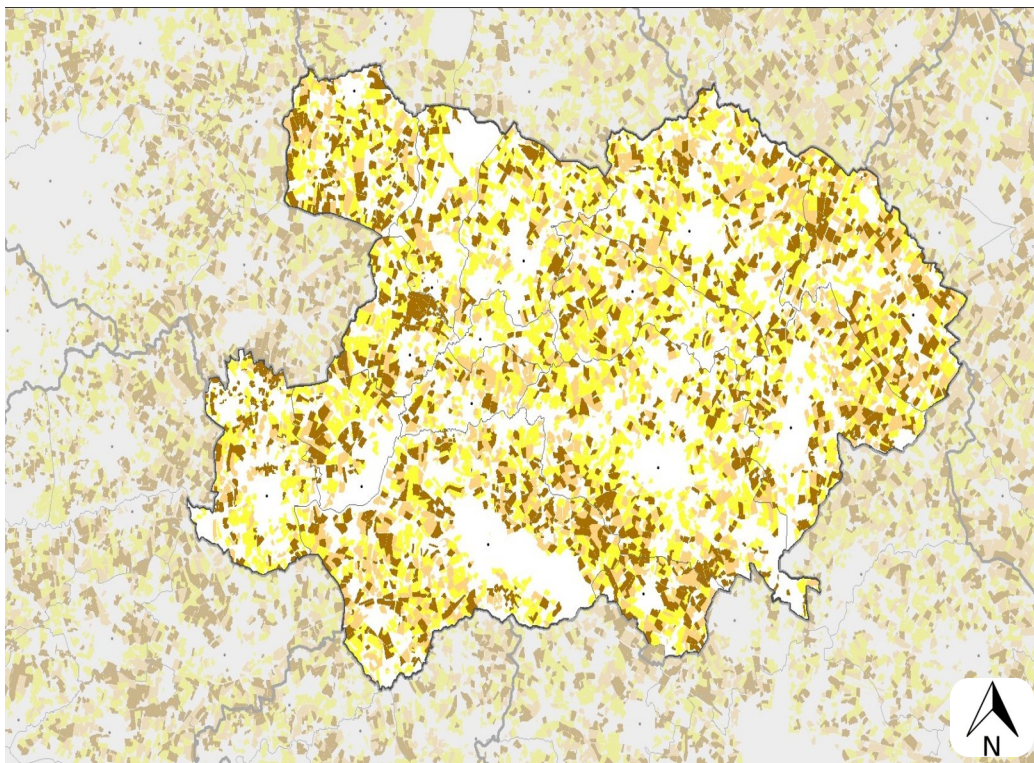


# aménagement

## DU TERRITOIRE

### Agriculture – Registre parcellaire graphique

#### Cultures



#### Légende

##### RPG parcelles graphiques

##### Libellé Culture

Blé

Mais

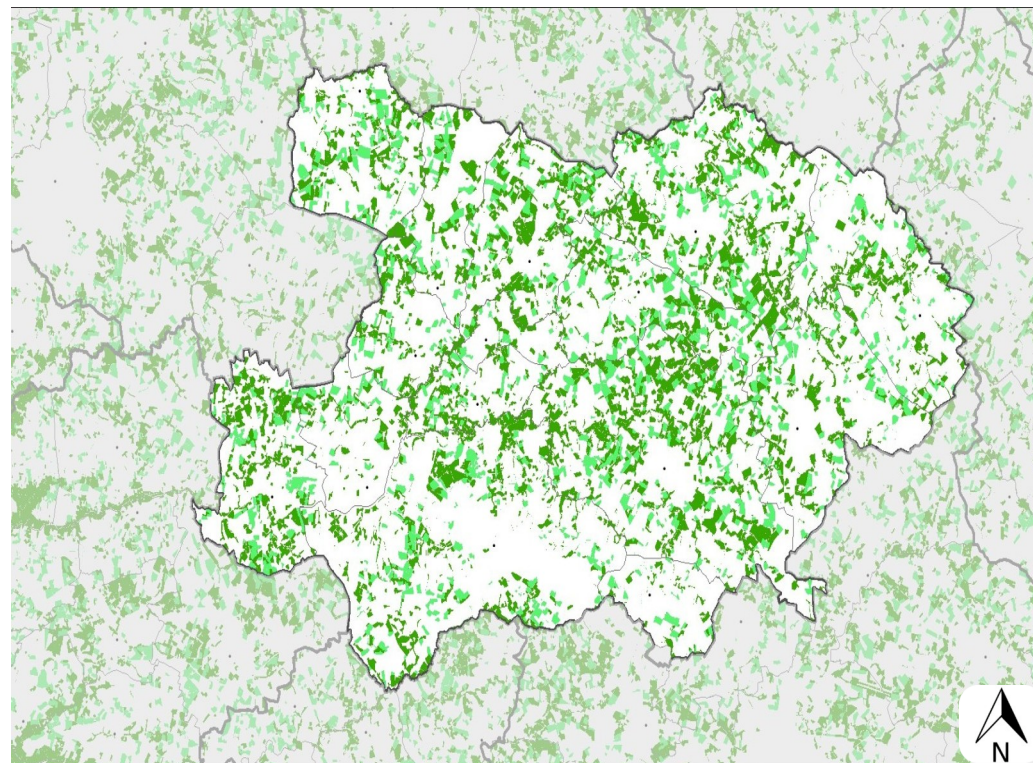
Autres cultures

• Chef lieu de canton

▬ Limites des Intercommunalites

▭ Limites des Communes

#### Prairies



#### Légende

##### RPG parcelles graphiques

Prairies permanentes

Prairies temporaires

• Chef lieu de canton

▭ Limites des Communes

▬ Limites des Intercommunalites



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

En 2020, 35 076 hectares de la communauté de communes Vie et Boulogne sont concernés par un usage agricole, ce qui représente 71% de la surface du territoire.

Les prairies enherbées (permanentes et temporaires) sont majoritaires sur le territoire (respectivement 8 807 ha et 5 254 ha de la SAU). Ainsi plus de 40 % de la surface agricole utilisée est en herbe. Elles sont répartie de manière assez homogène sur le territoire à l'exception évidemment des zones urbaines et des surfaces boisées.

Le maïs (grain et ensilage) est la céréale la plus largement cultivée sur le territoire avec 8 929 hectares soit 25,46% de la Surface Agricole Utilisée (SAU).

### Surface et pourcentage des cultures du territoire (Source : RPG 2020)

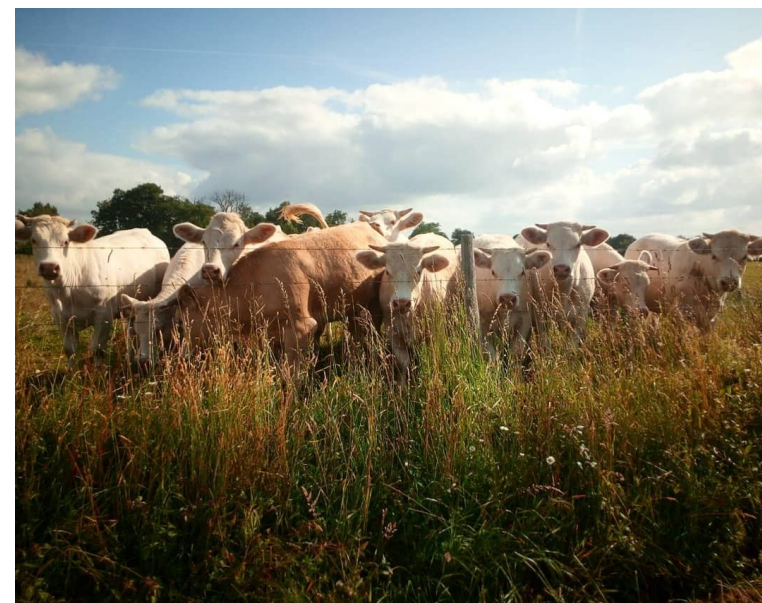
Classement par ordre d'importance :  1  2  3

Exploitation	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface de la communauté de communes
Blé tendre	4357	12,42%	8,89%
Fourrage	2006	5,72%	4,09%
Maïs grain et ensilage	8929	25,46%	18,22%
Orge	1066	3,04%	2,18%
Prairies permanentes	8807	25,11%	17,97%
Prairies temporaires	5254	14,98%	10,72%
Tournesol	1006	2,87%	2,05%
Autres céréales	1327	3,78%	2,71%
Autres	2324	6,63%	4,74%
<b>Total sur Vie et Boulogne</b>	<b>35076</b>	<b>100,00%</b>	<b>71,58%</b>

## L'ESSENTIEL

- 71 % du territoire en surface agricole
- 25% de la SAU en maïs
- 25% de la SAU en prairies permanentes

**Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).**



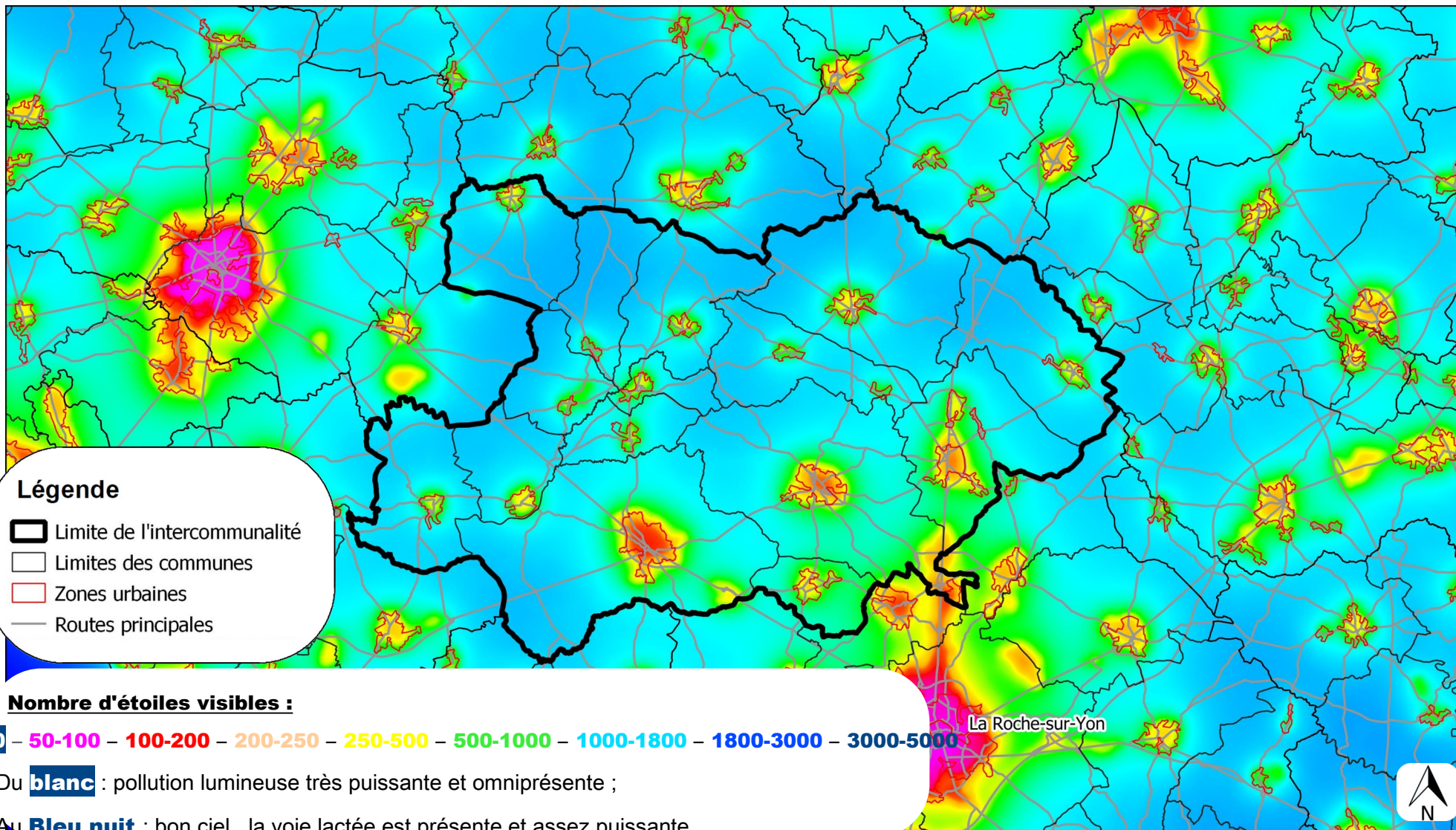
Elevage bovin, Saint-Etienne-du-Bois

© GAEC de la Chamoise

# aménagement

## DU TERRITOIRE

### Pollution lumineuse



Du **blanc** : pollution lumineuse très puissante et omniprésente ;

Au **Bleu nuit** : bon ciel , la voie lactée est présente et assez puissante.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Notre société est confrontée à la pollution lumineuse liée à une forte émission d'éclairage artificiel. Cela engendre une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants, tous groupes confondus. Ce phénomène lié aux zones urbanisées touche la ville comme la campagne, avec une augmentation de la surface concernée par cette pollution. La pollution lumineuse a ainsi un fort impact sur la faune et la flore (réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations) et sur la santé humaine (perturbation de notre rythme circadien - alternance jour/nuit).

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts. Pour cela, différentes solutions se développent sur les dispositifs d'éclairage (diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvement, horloge solaire), extinctions totales (lors du « cœur de nuit » et en fonction des saisons), mise en place de « trames noires », etc. En effet, la trame noire, au même titre que les trames vertes et bleues, consiste en un réseau écologique favorable et propice au développement et au déplacement de la vie nocturne. L'élaboration de cette trame permet de définir les zones naturelles impactées ou non par la pollution lumineuse.

Sur la communauté de communes Vie et Boulogne, la pollution lumineuse se concentre au niveau des bourgs de chaque commune. Notons néanmoins que certaines communes au Sud du territoire (Sud de la Génétouse, du Poiré sur Vie et de Bellevigny) sont impactées également par la pollution lumineuse de la Roche-sur-Yon.

### L'ESSENTIEL

- **Concentration autour des zones urbaines**
- **Influence de la Roche sur Yon sur 3 communes au Sud du territoire**

#### Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

# biodiversité

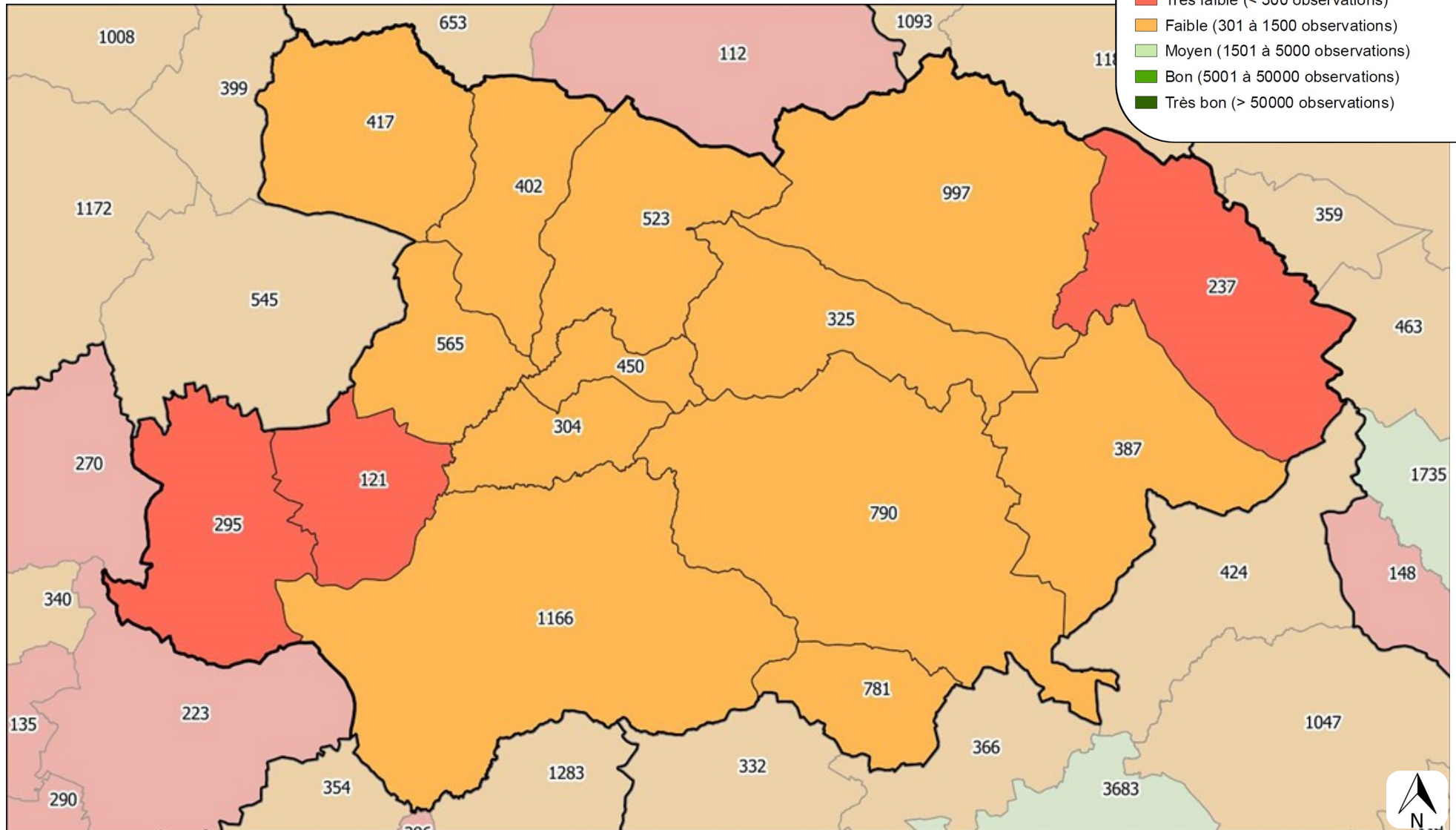
DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères : nombre d'observations

## Légende

### Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



0 4 8 km



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VIE ET BOULOGNE (85)**

Les données de la flore vasculaire utilisées pour juger du niveau de connaissances sont postérieures à 2000 et ont été extraites du portail Biodiv' Pays de la Loire. Elles proviennent d'inventaires réalisés par le CBN de Brest ainsi que par un réseau de botanistes bénévoles ou des structures naturalistes du secteur qui ont transmis leurs données au CBNB.

La répartition des observations sur le territoire est globalement hétérogène. La pression d'observation de la flore sur la communauté de communes Vie et Boulogne est considérée comme faible. Vingt pour cent du territoire possède un niveau de connaissance très faible. Seules les communes d'Aizenay et des Lucs-sur-Boulogne possèdent un nombre d'observations acceptable (respectivement 1 166 et 997), s'en suit La Genétouze et Le Poiré-sur-Vie avec plus de 700 observations. L'ensemble des autres communes possèdent moins de 500 données.

### L'ESSENTIEL

- Faible pression d'observation sur le territoire



*Camomille puante (Anthemis cotula)*

© Jérôme Tournéur

# biodiversité

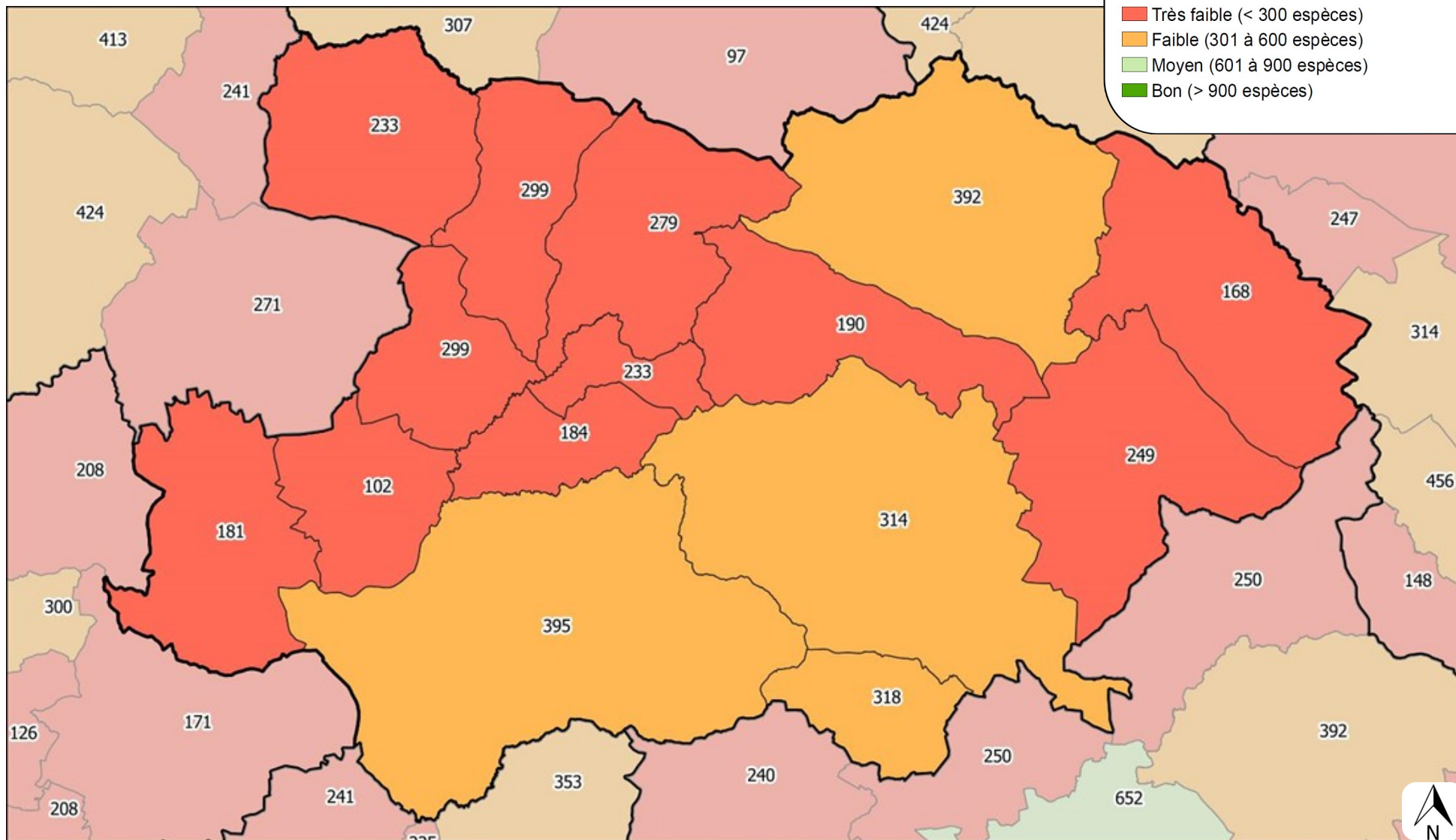
## DU TERRITOIRE

### Les plantes à fleurs et fougères : nombre d'espèces

#### Légende

#### Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)



0 4 8 km



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

A l'image du nombre d'observations, le nombre d'espèces connues sur le territoire est considéré comme faible à très faible. Plus de 70 % du territoire possède une très faible connaissance de la flore vasculaire.

Comme on pouvait s'y attendre au regard du nombre d'observations, c'est la commune d'Aizenay qui présente le plus d'espèces différentes (395), suivie des Lucs-sur-Boulogne (392), du Poiré-sur-Vie (314) et de la Génétouze (318). Les autres communes comptabilisent moins de 300 espèces, pas nécessairement parce qu'elles sont moins riches, mais en partie parce qu'elles sont moins prospectées.

Sur le territoire, 728 espèces ont été inventoriées. A titre de comparaison, 1 598 espèces végétales ont été observées sur le département de la Vendée depuis 2000.

### L'ESSENTIEL

- 70 % du territoire avec une très faible connaissance de la flore vasculaire
- Plus de 700 espèces inventoriées

### Nombre d'observations et d'espèces de plantes à fleurs et fougères par commune

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Aizenay	1166	395
Apremont	295	181
Beaufou	325	190
Bellevigny	387	249
Falleron	417	233
Grand'Landes	402	299
La Chapelle-Palluau	304	184
La Génétouze	781	318
Le Poiré-sur-Vie	790	314
Les Lucs-sur-Boulogne	997	392
Maché	121	102
Palluau	450	233
Saint-Denis-la-Chevasse	237	168
Saint-Etienne-du-Bois	523	279
Saint-Paul-Mont-Penit	565	299

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Observations remarquables et potentialités pour la flore

Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Les plantes présentées ici sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

En l'état actuel des connaissances, on dénombre **14 espèces patrimoniales** sur la Communauté de communes Vie et Boulogne. Toutes sont inscrites sur la liste rouge des Pays de la Loire. Treize sont quasi-menacées et une est vulnérable. Deux sont protégées au niveau national et une au niveau régional. Dix d'entre elles sont inféodées aux zones humides, 3 sont liées aux cultures (plantes messicoles) et 1 est liée aux milieux sec : l'Oeillet giroflée (*Dianthus caryophyllus*). Cette dernière est inscrite comme vulnérable dans la Liste Rouge régionale. Elle a été observée sur la commune du Palluau en 2018. Les autres espèces patrimoniales sont décrites ci-dessous et page suivante (plantes messicoles).

### Les zones humides et bords de cours d'eau

Parmi les 14 espèces patrimoniales connues sur la communauté de communes, 10 sont inféodées aux zones humides et bords de cours d'eau. Parmi elles, nous pouvons citer le Flûteau nageant (*Luronium natans*) au Poiré-sur-Vie et aux Lucs-sur-Boulogne. Il s'agit d'une espèce aquatique que l'on trouve dans des eaux pauvres en éléments nutritifs, très légèrement acides ou calcaires. Cette espèce est protégée en France, inscrite à la Directive européenne Habitats Faune Flore, considérée comme quasi menacée (NT) en Pays de la Loire et fait partie des espèces déterminantes de ZNIEFF, en Pays de la Loire également. Principalement présente en Loire-Atlantique à l'échelle de la Région, en Vendée, elle n'est connue que sur 18 communes. Nous pouvons également mentionner la présence de la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) sur la commune d'Aizenay. Cette espèce vit dans les eaux peu profondes d'étangs acides ou d'eaux à faible courant ou sur des sols engorgés ou marécageux, siliceux (sables à graviers, et éventuellement sur des sols tourbeux et acides). Elle est protégée au niveau national, considérée comme quasi-menacée en Pays de la Loire et est déterminante ZNIEFF. Enfin, nous pouvons citer le Cératophylle submergé (*Ceratophyllum submersum*) observé sur la commune de Bellevigny. Cette espèce affectionne les mares, étangs, fossés. Elle est protégée au niveau régional.



*Luronium natans*

© Jérôme Tournéur



*Littorella uniflora*

© Olivier Durand



*Ceratophyllum submersum*

© Jérôme Tournéur



# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Plantes messicoles et espèces invasives

#### Les plantes messicoles

Les plantes messicoles sont des plantes sauvages et spontanées, le plus souvent annuelles qui poussent préférentiellement dans les cultures d'hiver (céréales, colza), dont elles suivent le cycle de développement, sans y avoir été semées. Ayant subi l'intensification des pratiques agricoles, ce cortège floristique a connu une régression drastique dans toute l'Europe. Leur présence témoigne de la richesse et de la diversité écologique de l'agro-écosystème : elles hébergent ou nourrissent certains pollinisateurs ou auxiliaires des cultures.

Sur la communauté de communes seize plantes messicoles ont été inventoriées. La commune des Lucs-sur-Boulogne est celle qui en possède le plus avec sept espèces. Aucune espèce n'a été inventoriée sur trois communes : Apremont, Beaufou et Maché. . Trois espèces de plantes messicoles patrimoniales sont recensées sur le territoire, toutes en NT sur la liste rouge régionale : Camomille puante (*Anthemis cotula*), Brize mineur (*Briza minor*), Chrysanthème des moissons (*Glebionis segetum*).



*Cyanus segetum*

© Jérôme Tournéur

#### Les plantes invasives

Une plante « invasive avérée » est une plante étrangère à notre territoire qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale, sur les activités économiques ou sur la santé humaine. Dix espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la communauté de communes Vie et Boulogne : Bident feuillé (*Bidens frondosa*), Datura officinal (*Datura stramonium*), Fausse Gratiolle (*Lindernia dubia*), Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), Lentille d'eau (*Lemna minuta*), Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Renouée de Bohême (*Reynoutria x bohemica*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*). Le Robinier faux-acacia est l'espèce invasive la plus présente sur le territoire puisque connue sur dix des quinze communes.



*Myriophyllum aquaticum*

© Pierre Chasseloup

# biodiversité

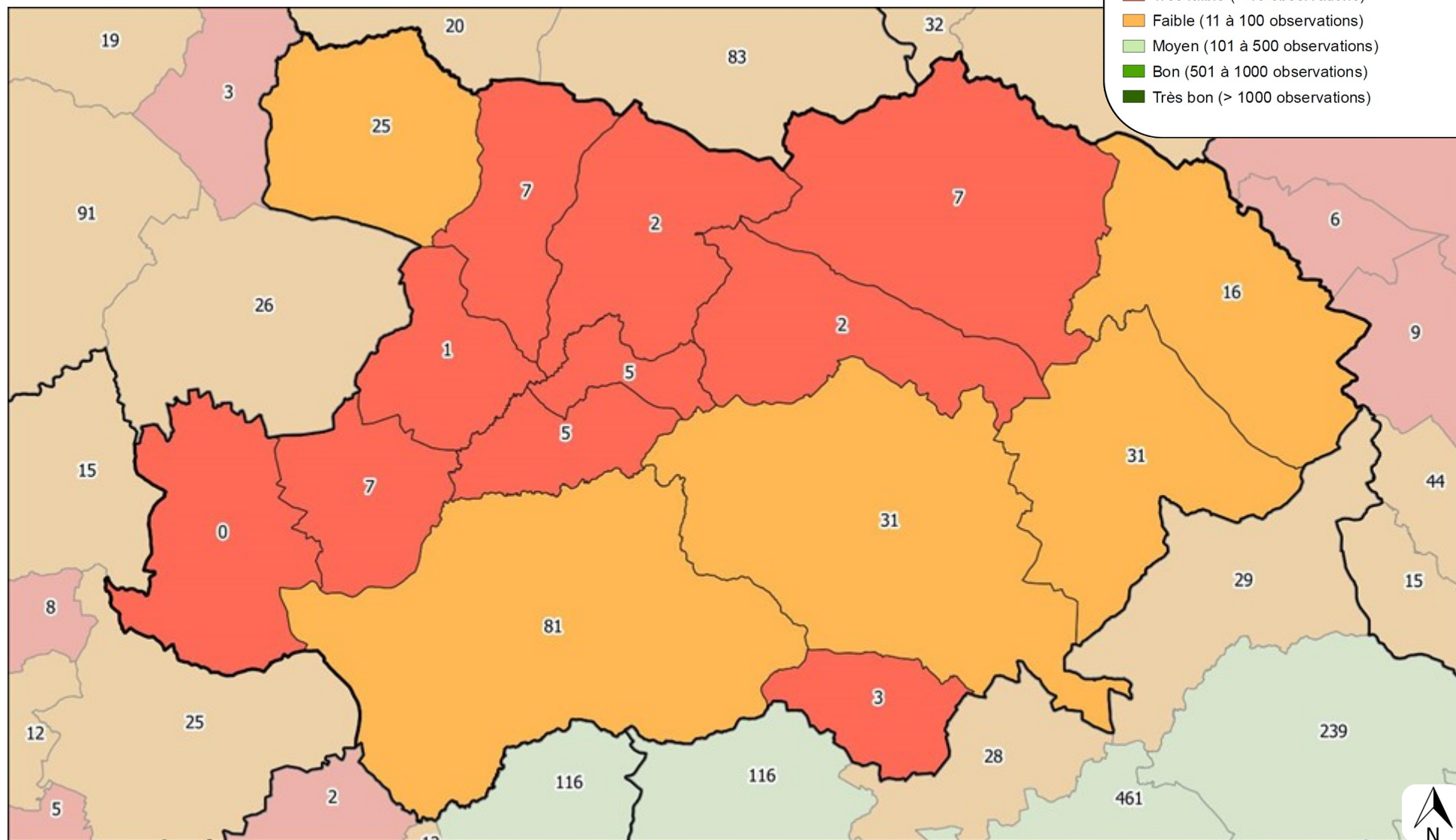
DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'observations

## Légende

### Pression de prospection - amphibiens

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)



0 4 8 km



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

A l'image de la flore, le groupe des Amphibiens est peu connu sur la communauté de communes Vie-et-Boulogne (entre 0 et 81 observations par commune).

La commune d'Aizenay est la mieux couverte en termes d'observation des Amphibiens, avec 81 données. Les communes du Poiré-sur-Vie et de Bellevigny possèdent une trentaine de données. Dix communes possèdent moins de 10 données.

### L'ESSENTIEL

• Groupe peu répertorié sur la communauté de communes



© Rémi Bouteloup

*Rainette verte*

### Nombre d'observations d'amphibiens par commune

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

Commune	Nombre d'observations
Aizenay	81
Apremont	0
Beaufou	2
Bellevigny	31
Falleron	25
Grand'Landes	7
La Chapelle-Palluau	5
La Genétouze	3
Le Poiré-sur-Vie	31
Les Lucs-sur-Boulogne	7
Maché	7
Palluau	5
Saint-Denis-la-Chevasse	16
Saint-Etienne-du-Bois	2
Saint-Paul-Mont-Penit	1

# biodiversité

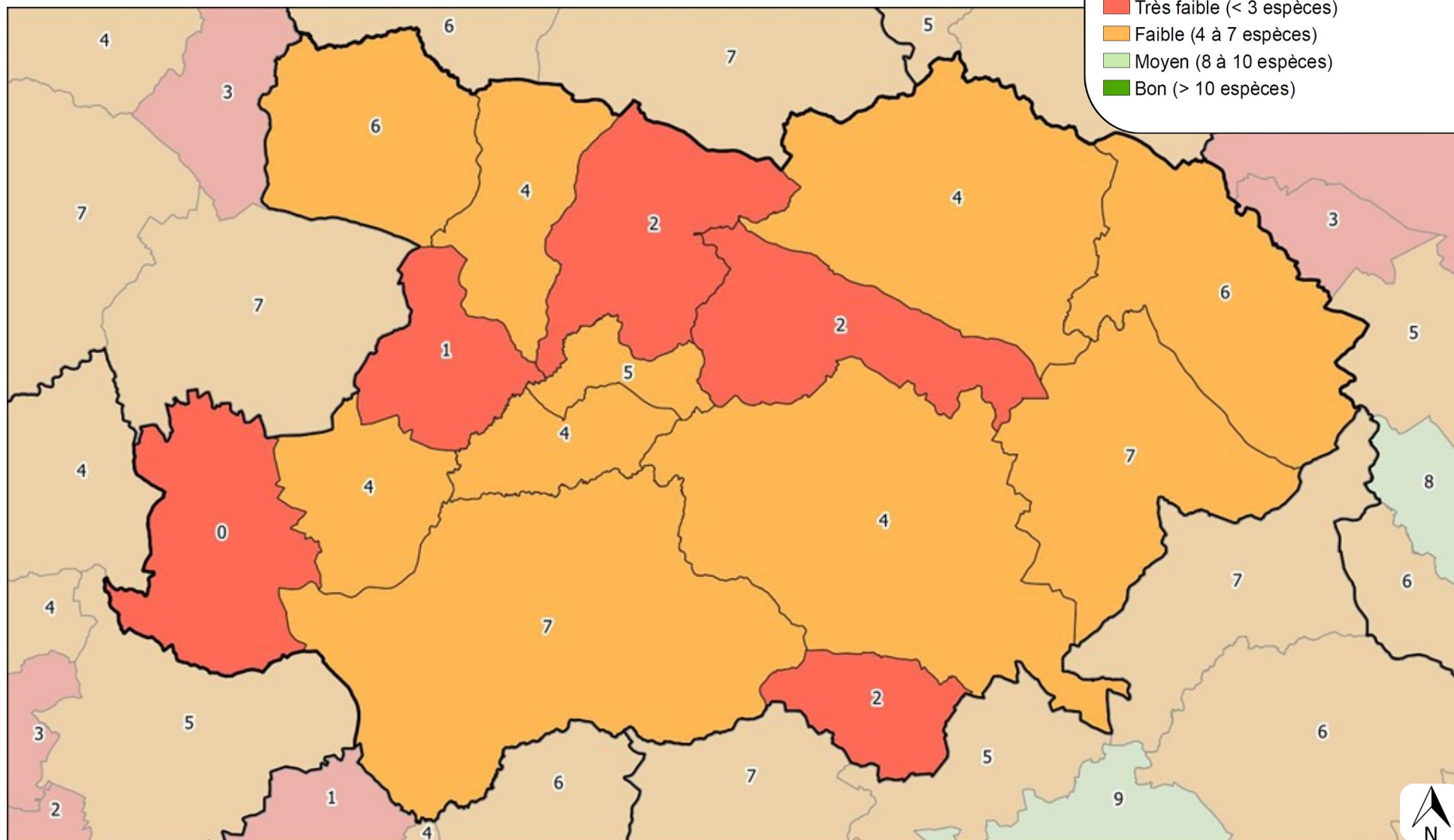
DU TERRITOIRE

## Les amphibiens : nombre d'espèces

### Légende

#### Niveau de connaissance - amphibiens

- Très faible (< 3 espèces)
- Faible (4 à 7 espèces)
- Moyen (8 à 10 espèces)
- Bon (> 10 espèces)



0 4 8 km





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Huit espèces ont été inventoriées sur la communauté de communes Vie et Boulogne. La pression d'observation étant la plus forte à Aizenay, le nombre d'espèces y est logiquement plus élevé, avec sept espèces recensées. La commune de Bellevigny comptabilise également 7 espèces. Parmi les plus remarquables, notons le Triton marbré (*Triturus marmoratus*).

Une à deux espèces sont connues sur les communes de Beaufou, Saint-Paul-Mont-Penit, Saint-Etienne-du-Bois et La Genétouze. La seule espèce identifiée sur la commune de Saint-Paul-Mont-Penis est la Rainette verte (*Hyla arborea*). Sur Beaufou et Saint-Etienne-du-Bois, les deux espèces sont le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) et la Rainette verte. Enfin, les deux espèces recensées sur la Génétouze sont la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Rainette verte. Aucune espèce n'est connue sur la commune d'Apremont.

Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui en fait le groupe vivant le plus menacé sur notre planète devant les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe. De ce fait, l'ensemble des Amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc primordial de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire. Parmi les huit espèces inventoriées sur la communauté de communes, deux apparaissent comme **quasi menacée sur la liste rouge nationale** : la Rainette verte et le Triton marbré. Le Triton marbré est également inscrit sur la **liste rouge régionale**, comme **espèce quasi menacée**.

Afin de favoriser les Amphibiens sur la communauté de communes Vie et Boulogne, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

### Nombre d'espèces d'amphibiens par commune

Classement par ordre d'importance :



Commune	Nombre d'espèces
Aizenay	7
Apremont	0
Beaufou	2
Bellevigny	7
Falleron	6
Grand'Landes	4
La Chapelle-Palluau	4
La Genétouze	2
Le Poiré-sur-Vie	4
Les Lucs-sur-Boulogne	4
Maché	4
Palluau	5
Saint-Denis-la-Chevasse	6
Saint-Etienne-du-Bois	3
Saint-Paul-Mont-Penit	1



Triton marbré

© Pierre Chasseloup

## L'ESSENTIEL

- Cinq communes avec moins de 3 espèces
- Sept espèces présentes sur les communes d'Aizenay et Bellevigny

# biodiversité

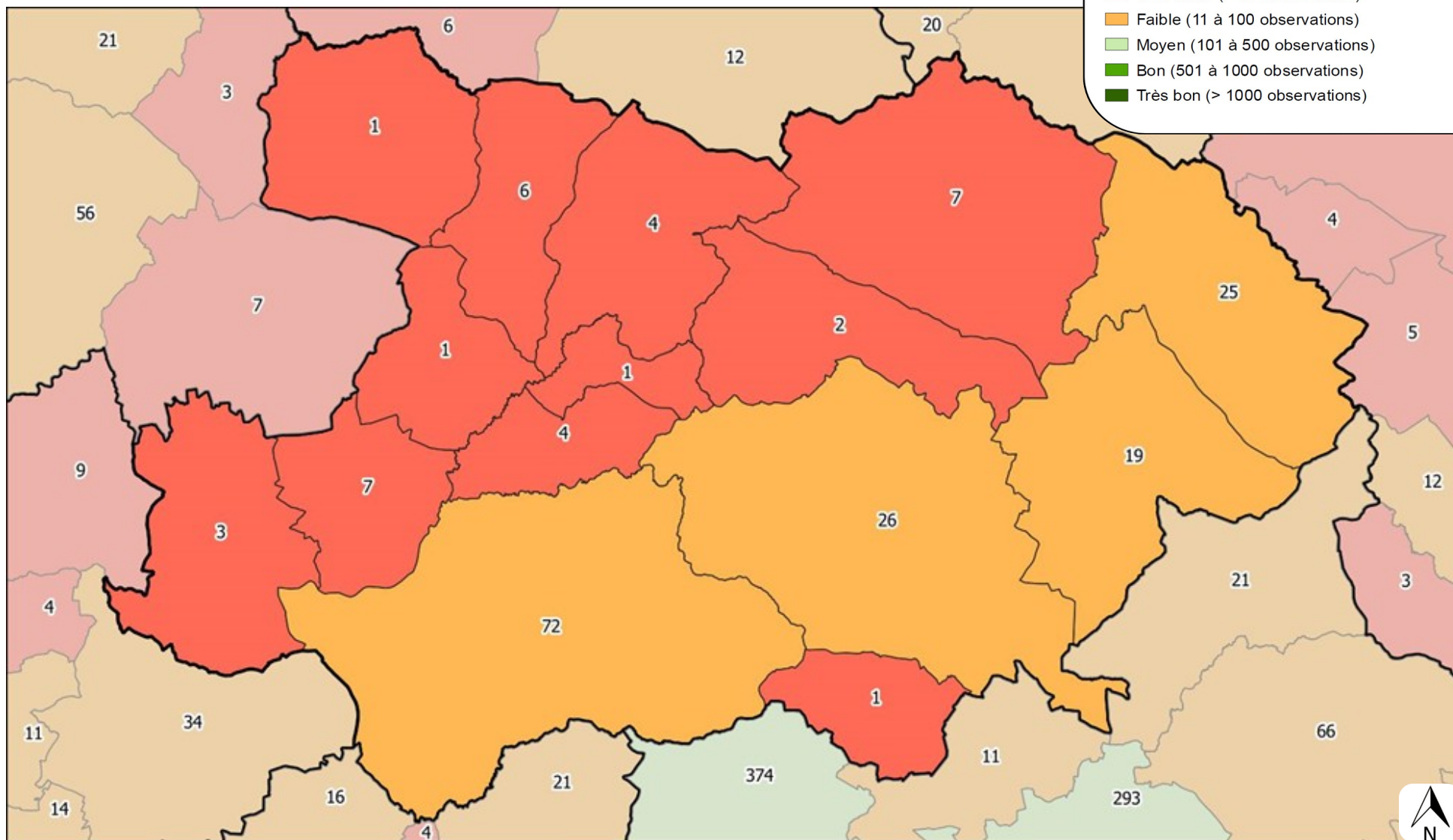
DU TERRITOIRE

## Les reptiles : nombre d'observations

### Légende

#### Pression de prospection - reptiles

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)



0 4 8 km





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Comme précédemment, la commune d'Aizenay est celle dont la pression d'observation est la plus élevée avec 72 données, suivi du Poiré-sur-Vie avec 26 données, Saint-Denis-la-Chevasse avec 25 observations et Bellevigny avec 19 données..

Pour les autres communes, le nombre d'observations est très faible puisqu'il existe moins de 10 données sur chacune d'elles.

### L'ESSENTIEL

- Plus de 70 % des communes avec une très faible pression de prospection
- Près de 30 % des communes avec une faible pression de prospection



© Dorian Angot

*Couleuvre helvétique*

### Nombre d'observations de reptiles par commune

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

Commune	Nombre d'observations
Aizenay	72
Apremont	3
Beaufou	2
Bellevigny	19
Falleron	1
Grand'Landes	6
La Chapelle-Palluau	4
La Genétouze	1
Le Poiré-sur-Vie	26
Les Lucs-sur-Boulogne	7
Maché	7
Palluau	1
Saint-Denis-la-Chevasse	25
Saint-Etienne-du-Bois	4
Saint-Paul-Mont-Penit	1

# biodiversité

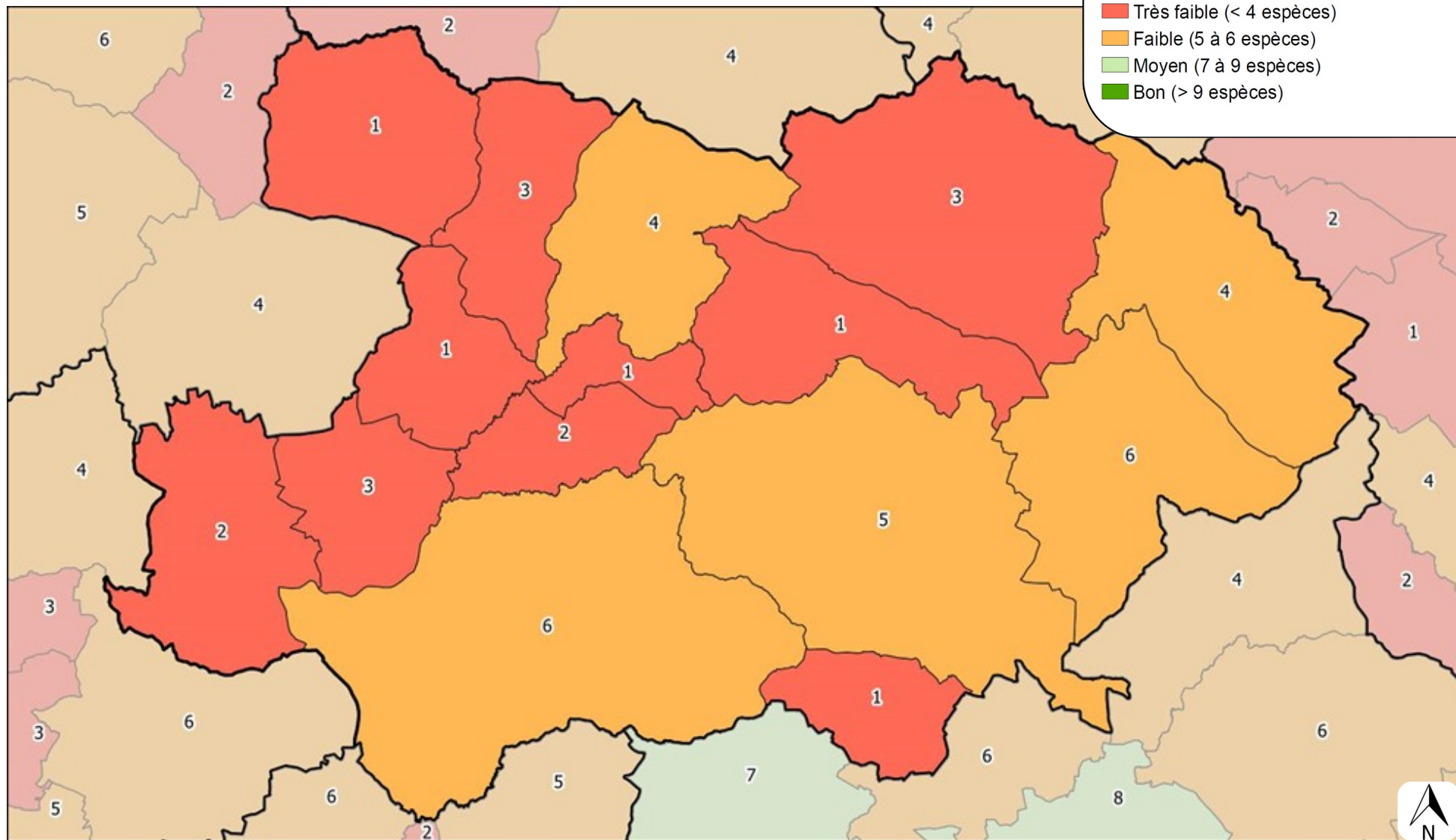
DU TERRITOIRE

## Les reptiles : nombre d'espèces

### Légende

#### Niveau de connaissance - reptiles

- Très faible (< 4 espèces)
- Faible (5 à 6 espèces)
- Moyen (7 à 9 espèces)
- Bon (> 9 espèces)



0 4 8 km



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Huit espèces de reptiles ont été inventoriées sur la communauté de communes Vie et Boulogne. Les deux communes ayant le plus d'espèces connues sont, à l'image des amphibiens, Aizenay et Bellevigny avec six espèces chacune. Parmi les plus remarquables, notons la présence de la Vipère aspic (*Vipera aspis*), la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*),.

Dix communes possèdent moins de cinq espèces, dont cinq d'entre elles n'ont qu'une seule espèce : Falleron, La Genétouze, Saint-Paul-Mont-Penit, Palluau, Beaufou. Pour ces trois dernières, l'espèce inventoriée est le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). A Falleron il s'agit du Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et à La Genétouze de la Vipère aspic (*Vipera aspis*).

Avec les Amphibiens, les Reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacées. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats par l'homme. De ce fait, l'ensemble des Reptiles est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

Parmi les huit espèces inventoriées sur la communauté de communes, une apparaît sur **liste rouge régionale**, en tant **qu'espèce en danger d'extinction** : la Vipère aspic (*Vipera aspis*). Deux apparaissent en tant **qu'espèces quasi-menacée** : la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), Enfin une espèce est considérée comme étant **vulnérable** : la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*). Cette dernière est par ailleurs quasi-menacée à l'échelle nationale. La Vipère aspic et la Couleuvre helvétique sont relativement bien présentes sur le territoire puisque connues sur six communes. Elles fréquentent les bordures de chemin, les haies, sur milieux plutôt secs. La Couleuvre vipérine a été observé sur la commune de Bellevigny, à proximité de l'étang de la Sauvagère. Enfin, la Coronelle lisse, fréquente les milieux secs des communes d'Apremont et Aizenay.

Afin de favoriser la présence des Reptiles sur la communauté de communes, il convient de conserver les réseaux de haies, maintenir çà et là quelques zones de friches, préserver les zones humides (quantité et qualité) et également d'éviter en certains lieux l'intervention systématique.

### L'ESSENTIEL

- Niveau de connaissance des reptiles faible à très faible sur l'ensemble du territoire
- Présence de la Vipère aspic, espèce en danger critique d'extinction en Pays de la Loire



Vipère aspic

© Dorian Angot

# biodiversité

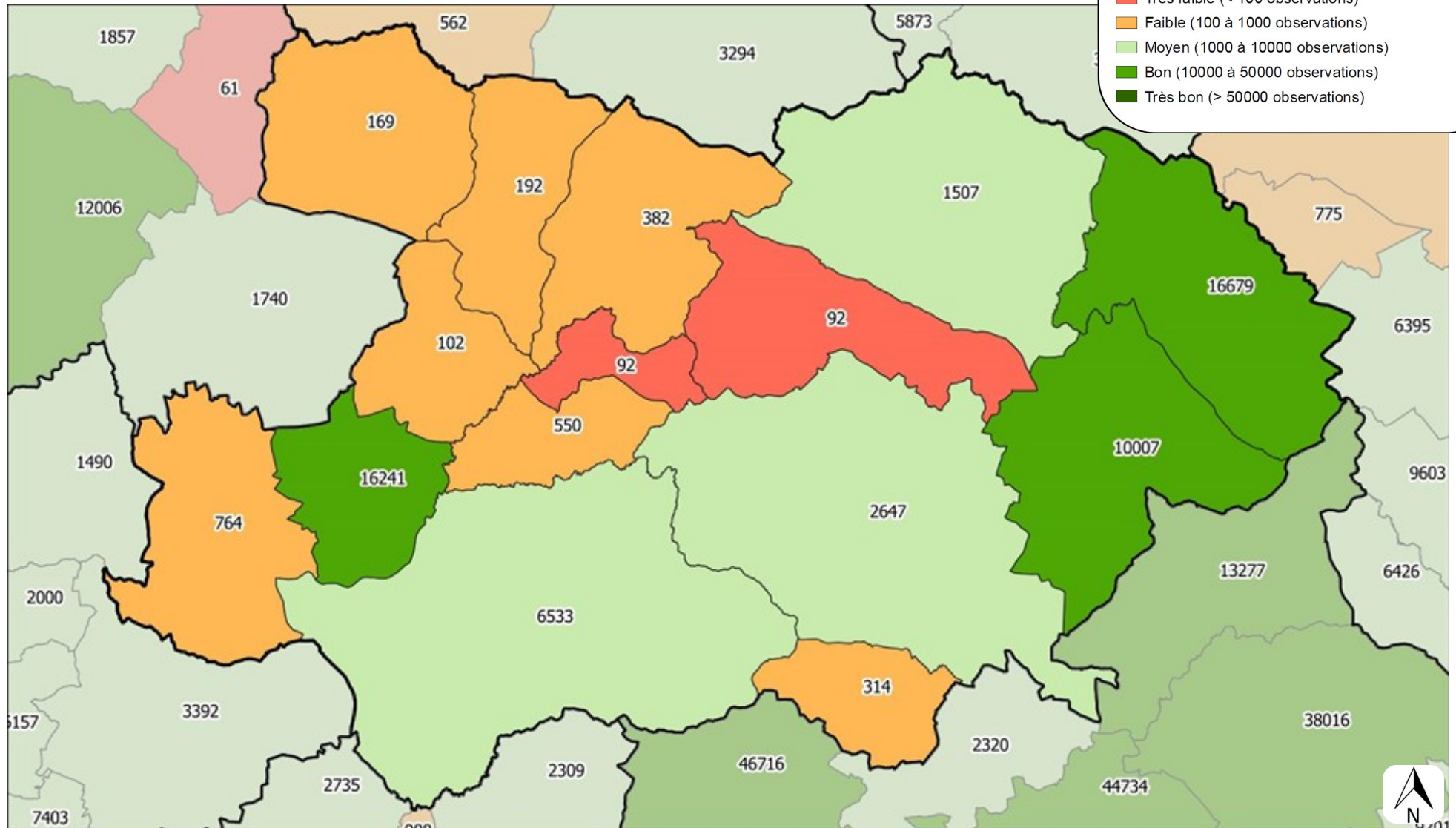
DU TERRITOIRE

## Les oiseaux : nombre d'observations

### Légende

#### Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Le groupe des oiseaux est celui où la pression d'observation est la plus importante. Malgré cela, 60 % des communes ont un niveau d'observation faible à très faible. Les communes les moins prospectées sont le Palluau et Beaufou, avec moins de 100 données.

Les communes de Maché, Bellevigny et Saint-Denis-la-Chevasse possèdent une bonne pression d'observation, avec plus de 10 000 données chacune. Aizenay, Le Poiré-sur-Vie et Les Lucs-sur-Boulogne possèdent un niveau d'inventaire modéré.

### L'ESSENTIEL

- 60 % des communes avec un niveau d'observation faible à très faible
- 3 communes ayant une bonne pression de prospection
- Groupe d'espèces le mieux connu

### Nombre d'observations d'oiseaux par commune

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

Commune	Nombre d'observations
Aizenay	6 533
Apremont	764
Beaufou	92
Bellevigny	10 007
Falleron	169
Grand'Landes	192
La Chapelle-Palluau	550
La Genétouze	314
Le Poiré-sur-Vie	2 647
Les Lucs-sur-Boulogne	1 507
Maché	16 241
Palluau	92
Saint-Denis-la-Chevasse	16 679
Saint-Etienne-du-Bois	382
Saint-Paul-Mont-Penit	102

# biodiversité

DU TERRITOIRE

## Les oiseaux : nombre d'espèces

### Légende

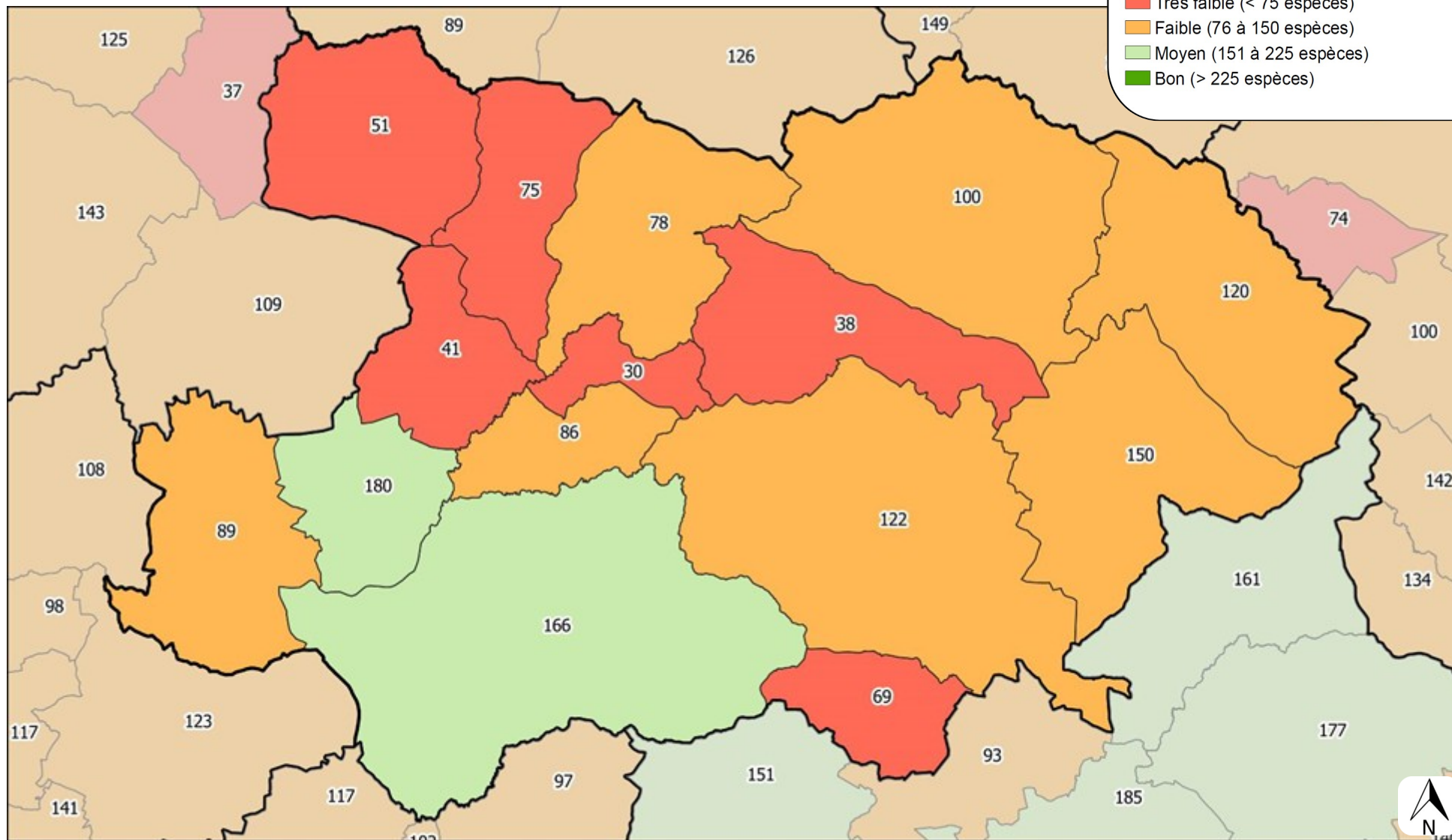
#### Niveau de connaissance - oiseaux

Très faible (< 75 espèces)

Faible (76 à 150 espèces)

Moyen (151 à 225 espèces)

Bon (> 225 espèces)





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

A l'instar de la pression d'observation sur la communauté de communes Vie et Boulogne, le niveau de connaissance des oiseaux est faible à très faible sur 86 % des communes. Seulement deux communes possèdent un niveau de connaissance moyen : Maché et Aizenay. Cette dernière présente pourtant une pression d'observation modérée.

Nous pouvons mettre en avant cinq grands groupes d'espèces d'oiseaux :

- Les espèces inféodées aux milieux humides et surfaces en eaux : limicoles et anatidés. Ces derniers ont été inventoriés principalement aux abords de la Vie
- Les espèces inféodées au bocage : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*),...
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : alouettes, tariers, bruants
- Les espèces inféodées aux espaces urbains : hirondelles, martinets, moineaux...
- Les espèces inféodées aux boisements : Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), Chouette hulotte (*Strix aluco*), Sittelle torchepot (*Sitta europea*)...

### Nombre d'espèces d'oiseaux par

commune

classées par ordre d'importance :



Commune	Nombre d'espèces
Aizenay	166
Apremont	89
Beaufou	38
Bellevigny	150
Falleron	51
Grand'Landes	75
La Chapelle-Palluau	86
La Genétouze	69
Le Poiré-sur-Vie	122
Les Lucs-sur-Boulogne	100
Maché	180
Palluau	30
Saint-Denis-la-Chevasse	120
Saint-Etienne-du-Bois	78
Saint-Paul-Mont-Penit	41

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. A titre d'exemple les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990.

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.

Plusieurs passereaux présents sur la communauté de communes et autrefois communs sont désormais sur cette liste : le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), le Serin cini (*Serinus serinus*), le Cochevis huppé (*Galerida cristata*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) sont **quasi menacés** en Pays de la Loire. Le Moineau friquet (*Passer montanus*) est **vulnérable** tandis que le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) est en **danger critique d'extinction**.

Cette dégradation est concomitante de l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaire des oiseaux.

L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance.

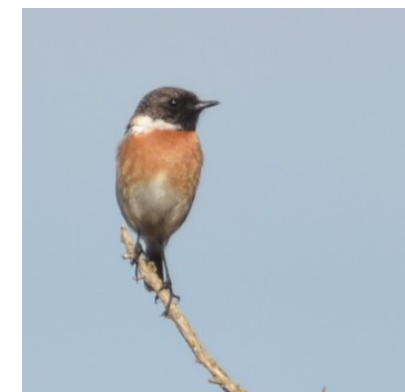
Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...).

La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espace favorable à la nidification sur les nouveaux bâtiments,...).



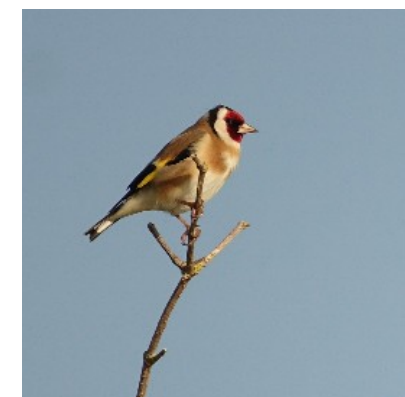
**Verdier d'Europe**

© Morgane Sineau



**Tarier pâtre**

© Dorian Angot



**Chardonneret élégant**

© Morgane Sineau

### L'ESSENTIEL

- 214 espèces d'oiseaux inventoriés sur la communauté de communes
- Niveau de connaissances faible à très faibles pour les oiseaux. Seulement 2 communes avec un niveau de connaissances moyen



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**VIE ET BOULOGNE (85)**



© Loïc Bellion

*Alouette des champs*



© Philippe Colin

*Tourterelle des bois*



© Loïc Bellion

*Pie-grièche écorcheur*



*Sittelle torchepot*

# biodiversité

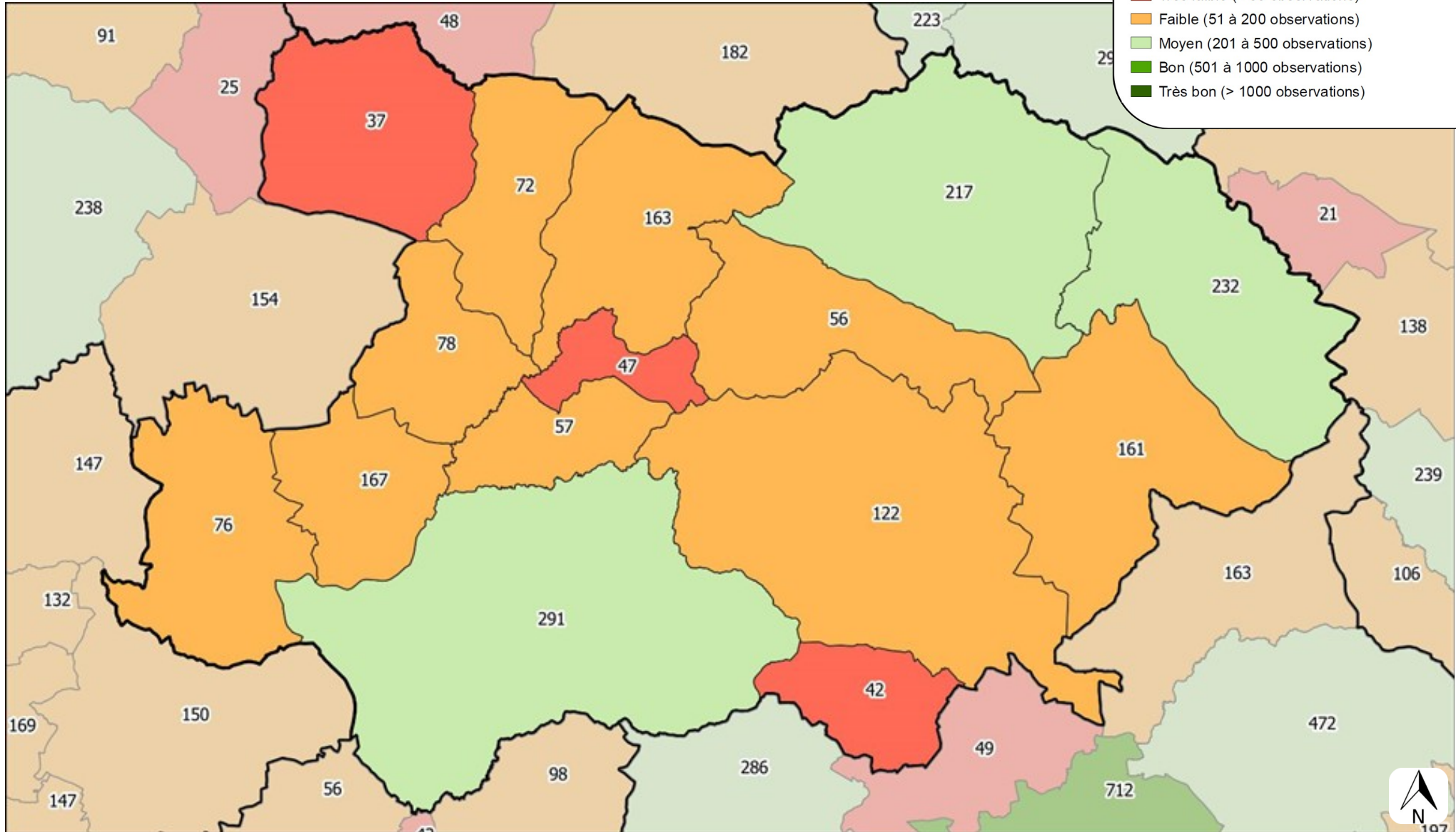
DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'observations

## Légende

### Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VIE ET BOULOGNE (85)**

ATTENTION ! Les données extraites pour l'analyse des mammifères ne prennent pas en compte les chauves-souris.

Concernant les mammifères non volants, la commune la mieux connue est une nouvelle fois Aizenay, avec près de 300 données. Vient ensuite la commune de Saint-Denis-la-Chevasse avec environ 230 données et Les Lucs-sur-Boulogne avec près de 220 données. Les communes du Falleron, Palluau et La Genétouze ont une faible pression de prospection.

De façon général et comme à l'habitude la pression de prospection sur la communauté de communes Vie et Boulogne est faible. En effet 80 % des communes possèdent un niveau de connaissance faible à très faible.

### L'ESSENTIEL

- Niveau de prospection des mammifère (hors chiroptères) faible à très faible
- Seulement 3 communes avec une pression de prospection correcte



*Hérisson d'Europe*

# biodiversité

DU TERRITOIRE

## Les mammifères : nombre d'espèces

### Légende

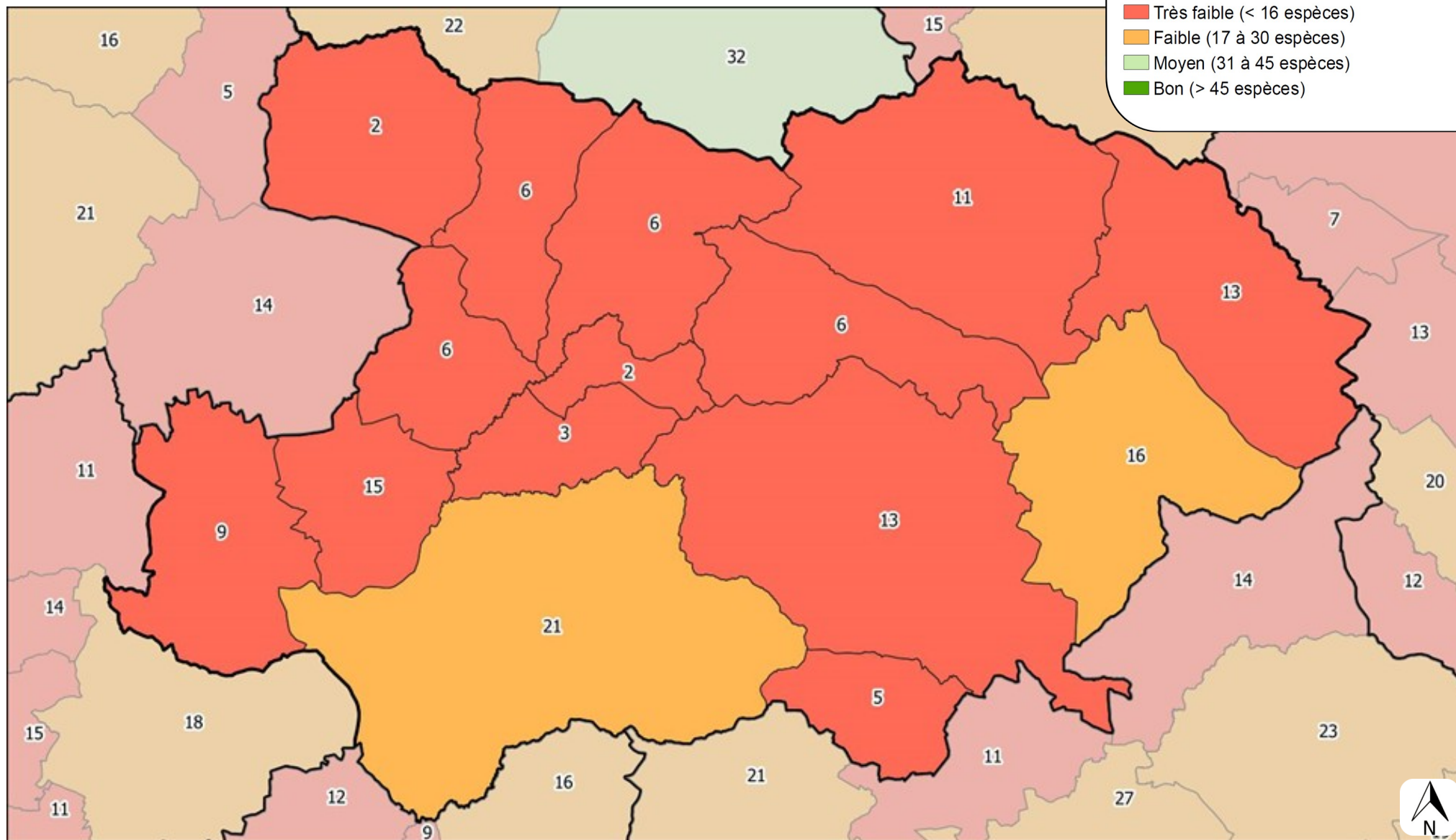
#### Niveau de connaissance - mammifères

Très faible (< 16 espèces)

Faible (17 à 30 espèces)

Moyen (31 à 45 espèces)

Bon (> 45 espèces)





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Vingt-neuf espèces de mammifères sont présentes sur le territoire. Les communes avec le plus grand nombre d'espèces connues sont Aizenay et Bellevigny. La carte précédente affiche un niveau de connaissance faible à très faible pour les mammifères. Cette lecture est à prendre avec précaution, puisque cela se base sur le nombre de mammifères en Pays de la Loire, chauves-souris comprises. Or, le jeu de données analysé pour la réalisation de cette carte n'a pas pris en compte les chiroptères. Ce taxon mis à part, nous pouvons considérer qu'au-dessus de 20 espèces, le niveau de connaissance est bon. En-dessous nous pouvons considérer qu'il est faible à très faible. Ainsi, en dehors de la commune d'Aizenay, le niveau de connaissance des mammifères reste faible à très faible. En analysant les données, il est constaté qu'aucune étude des micromammifères n'a été effectuée sur la communauté de communes. L'analyse des pelotes de réjections d'Effraie des clochers permettrait d'acquérir de solides connaissances sur ces espèces.

Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition (micromammifères et chauves-souris principalement). Plusieurs d'entre elles sont présentes sur la communauté de communes Vie et Boulogne : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et Belette d'Europe (*Mustela nivalis*), espèces quasi-menacées en Pays de la Loire ; Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), Rat des moissons (*Micromys minutus*), Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*), Putois d'Europe (*Mustela putorius*) et Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), vulnérables dans la région. De plus cinq espèces sont protégées au niveau national : Loutre d'Europe et Campagnol amphibie cités précédemment, Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), Genette commune (*Genetta genetta*) et Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

Le chevelu hydrographique de la communauté de communes est très fréquenté par la Loutre et le Putois d'Europe, de nombreux indices de présence ont été détectés. Le Campagnol amphibie a été noté au sein d'une mare de la commune de Maché où de nombreux crottiers ont été relevés. La Musaraigne couronnée a été inventoriée à Bellevigny. Cette espèce habite une grande variété de milieux (champs cultivés, prairies, jardins, haies,..), pour peu qu'il y ait un peu d'humidité. Du fait de sa discrétion elle n'est pas connue sur le reste du territoire. Plus d'une dizaine de nids de Rat de moissons ont été observés sur Aizenay au sein d'un champs de millet. Sur cette même commune, deux cadavres de Genette ont été recensés. Enfin, la Belette, le Hérisson d'Europe, le Lapin de garenne et l'Écureuil roux sont présents de façon assez uniforme sur le territoire. La développement de friches ou de zones non gérées en bord de cours d'eau sur le territoire de la communauté de communes est favorable à la conservation des mammifères.

### L'ESSENTIEL

- **Seulement 29 espèces de mammifères connues sur le territoire**
- **Une seule commune avec une bonne pression de prospection : Aizenay**
- **7 espèces patrimoniales inscrites sur la liste rouge des mammifères**



© Dorian Angot

**Lapin de garenne**

# biodiversité

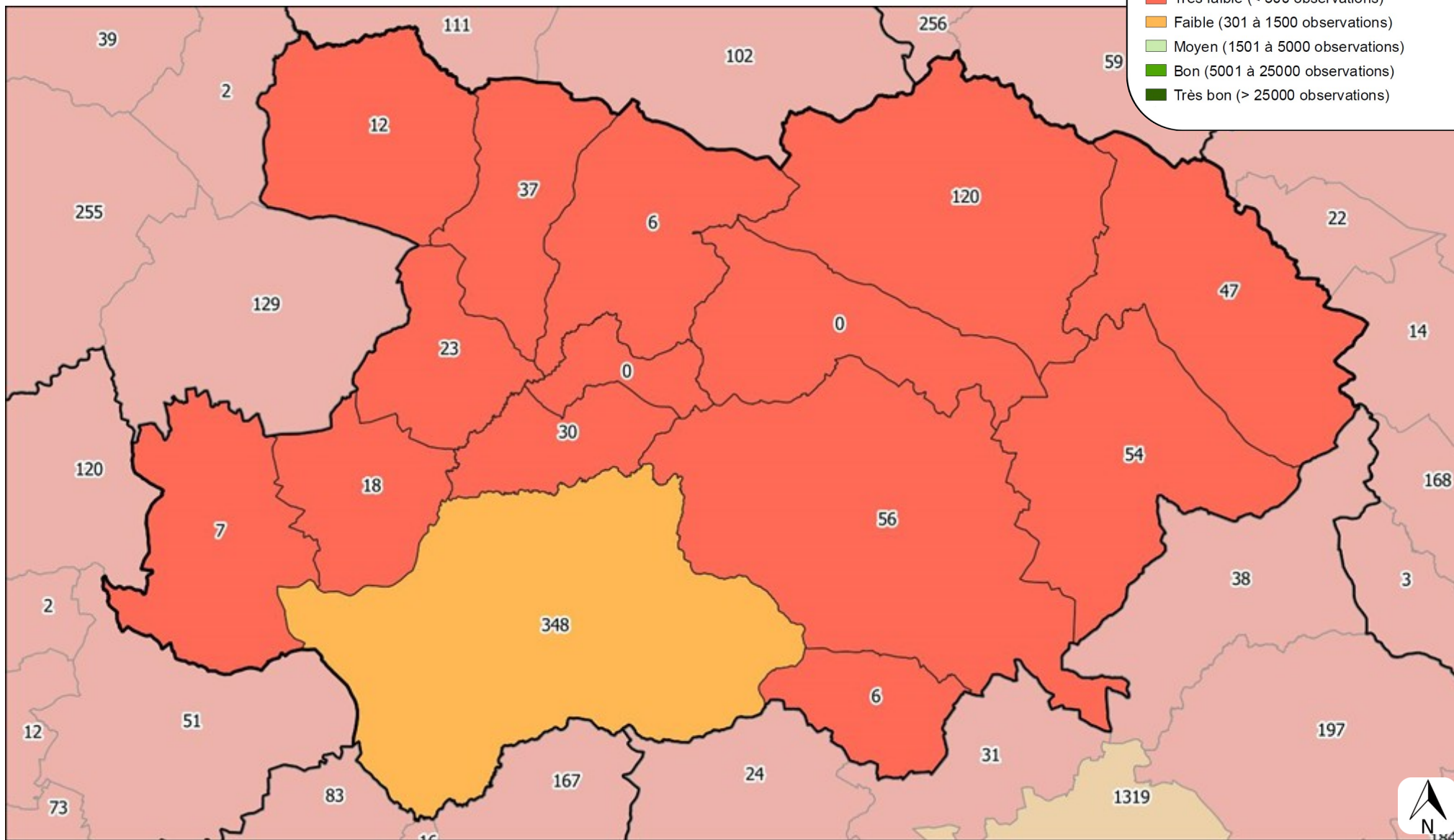
DU TERRITOIRE

Les invertébrés : nombre d'observations

## Légende

### Pression de prospection - invertébrés

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)



0 4 8 km



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Près de 450 données ont été mobilisées ici, ce qui apparaît comme étant très faible au regard de l'extrême diversité d'invertébrés qui peut être inventoriée quotidiennement. Bien qu'un certain nombre d'observations soient collectables également par ailleurs, la répartition géographique des données disponibles ici révèle que les prospections se concentrent essentiellement sur la commune d'Aizenay. En effet, celle-ci dispose à elle-seule d'environ 77 % des observations de la communauté de communes. Les invertébrés sont ensuite principalement connus sur la commune des Lucs-sur-Boulogne, qui comptabilise 26 % des données. Les autres communes présentent un grand manque de prospections pour les invertébrés

### L'ESSENTIEL

- Niveau de prospection faible à très faible sur l'ensemble de la communauté de communes
- Plus de la moitié des données concentrée sur une seule commune : Aizenay



*Agrion de mercure*

© Thomas Mathieu



*Criquet ensanglanté*

© Gilles San-Martin

### Nombre d'espèces d'invertébrés par commune

Classement par ordre d'importance :



Commune	Nombre d'observations
Aizenay	348
Apremont	7
Beaufou	0
Bellevigny	54
Falleron	12
Grand'Landes	37
La Chapelle-Palluau	30
La Genétouze	6
Le Poiré-sur-Vie	56
Les Lucs-sur-Boulogne	120
Maché	18
Palluau	0
Saint-Denis-la-Chevasse	47
Saint-Etienne-du-Bois	6
Saint-Paul-Mont-Penit	23

# biodiversité

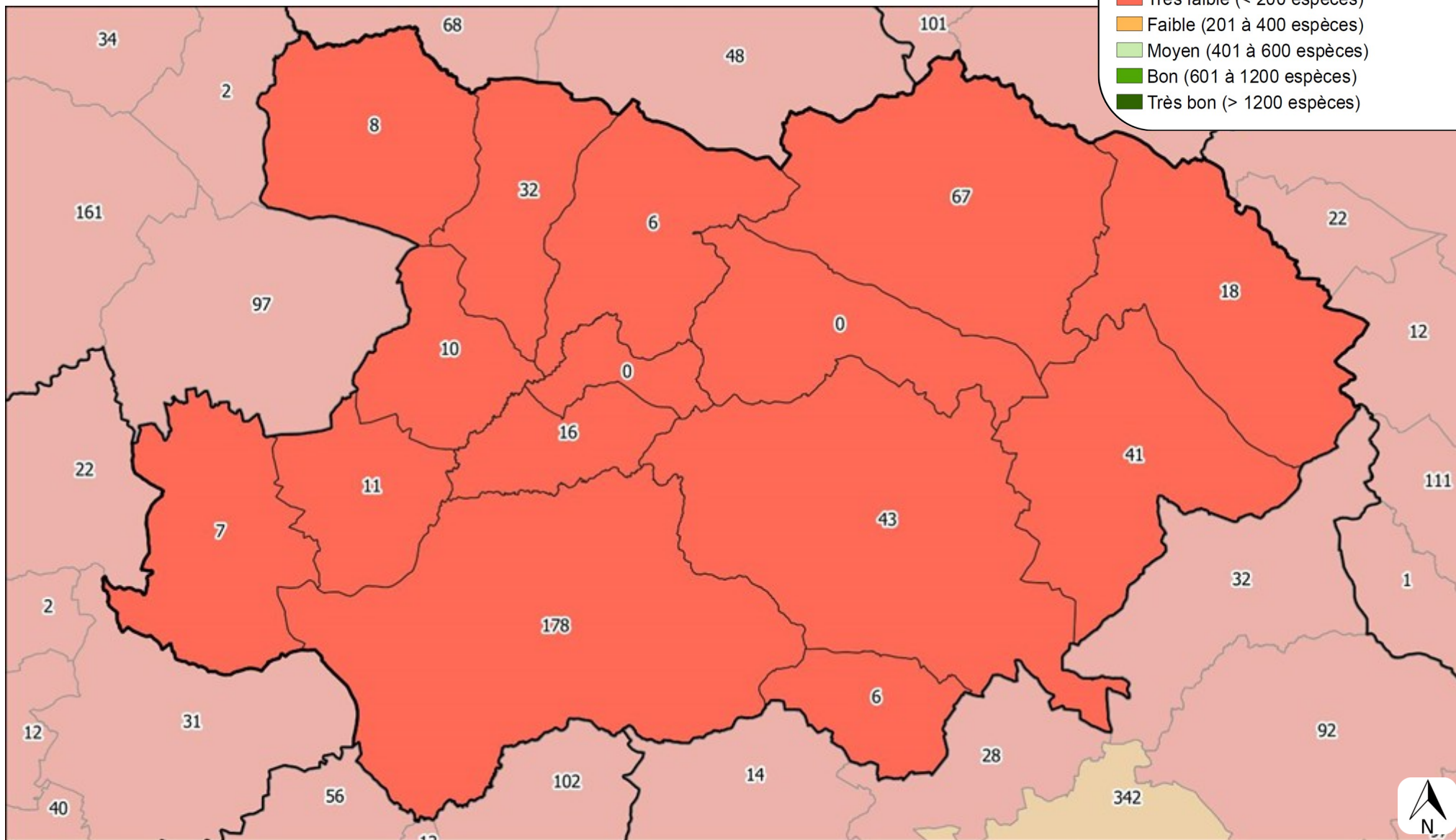
DU TERRITOIRE

Les invertébrés : nombre d'espèces

Légende

Niveau de connaissance - invertébrés

- Très faible (< 200 espèces)
- Faible (201 à 400 espèces)
- Moyen (401 à 600 espèces)
- Bon (601 à 1200 espèces)
- Très bon (> 1200 espèces)





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **VIE ET BOULOGNE (85)**

Les connaissances sur les invertébrés portent majoritairement sur des espèces d'insectes, bien qu'une certaine somme de données témoignent également d'observations concernant les Arachnides. À l'inverse, certains groupes taxonomiques tels que les Myriapodes, Crustacés, Gastéropodes, sont presque totalement dépourvus de données.

Cent-soixante-dix-huit espèces d'invertébrés sont actuellement connues à Aizenay, ce qui reste largement au-dessus du nombre d'espèces recensées sur les autres communes, mais faible au regard de la diversité d'espèces invertébrés existantes et pouvant être inventoriées.

### L'ESSENTIEL

- Niveau de connaissances globalement très faible sur l'ensemble de la communauté de communes
- 80 % des données collectées d'invertébrés concernent des insectes



© Jérôme Tournéur

*Naïade aux yeux rouges*



© Jérôme Tournéur

*Azuré de la Bugrane*

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 11 espèces qui sont jugées déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire. Cela signifie que leur présence peut justifier le classement du lieu d'observation en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il s'agit essentiellement d'espèces de libellules (Odonates).

Une partie des espèces sont présentées brièvement ci-dessous, en les regroupant en deux cortèges.

### Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

#### Les zones humides et bords de cours d'eau

Le vaste chevelu de cours d'eau de la communauté de communes abrite deux espèces d'odonates protégées à l'échelle nationale :

- L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) connu sur les communes de Bellevigny et Le Poiré-sur-Vie. Cet agrion s'observe le long des petits ruisseaux prairiaux, habitat préférentiel de l'espèce. Certaines populations sont menacées d'extinction par la problématique inquiétante de l'accroissement dans le temps et de l'intensité du phénomène d'assecs de ces petits cours d'eau à faible débit. A cela peuvent parfois s'ajouter le colmatage du lit et l'embroussaillage du cours d'eau posant un problème pour la reproduction de l'espèce.

- La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) également observée sur Bellevigny mais aussi La Genétouze. Ce sont souvent des observations d'adultes qui sont rapportées ce qui ne fournit pas d'indication sur les sites de reproduction de l'espèce. Les secteurs de rivière bien fournis en ripisylve, et notamment en Aulnes (*Alnus glutinosa*), dont le système racinaire constitue l'essentiel de l'habitat larvaire, sont les secteurs de recherches à privilégier.

Cinq autres espèces patrimoniales d'odonates ont été identifiées sur le territoire, toutes sur liste rouge nationale ou départementale :

- L'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*), vulnérable sur la liste rouge nationale et en danger critique d'extinction en Pays de la Loire et le Leste fiancé (*Lesta sponsa*), quasi menacée sur cette même liste rouge. Ces espèces ont été observées sur la commune d'Aizenay;

- La Naïade aux yeux rouge (*Erythromma najas*), le Leste dryade (*Lestes dryas*) et la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*) quasi menacée en Pays de la Loire. Le Leste dryade a été inventorié sur la commune de Grand'Landes. La Naïade aux yeux rouges et la Cordulie métallique ont été vues sur la commune d'Aizenay. Cette dernière espèce est par ailleurs connue sur la commune du Poiré-sur-Vie.

De gauche à droite :

Agrion de mercure © Jérôme Tourneur ;  
Cordulie à corps fin © Pierre Chasseloup ;  
Leste fiancé © Morgane Sineau





# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

#### Les zones humides et bords de cours d'eau (suite)

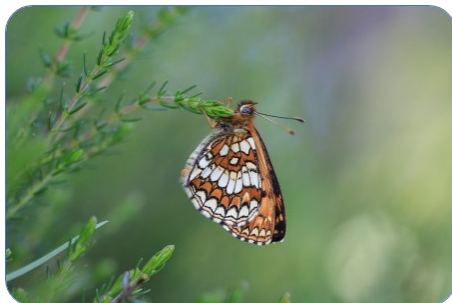
Les zones humides de la communauté de communes accueillent une espèce d'orthoptère intéressante : le Criquet tricolore (*Paracinema tricolor*), espèce à surveiller au niveau national. Cette espèce est fortement hygrophile et se retrouve dans différentes formations herbacées très humides, en particulier les prairies humides, roselières et mégaphorbiaies des bords des eaux courantes ou stagnantes.

Quelques mares présentes sur la commune des Lucs-sur-Boulogne accueillent le Chirocéphale diaphane (*Chirocephalus diaphanus*). Ce petit crustacé d'eau douce est déterminant ZNIEFF en Pays de la Loire. Il vit dans les mares temporaires à fond vaseux, les ornières, les fossés voire dans les flaques d'eau formées après les pluies, où il peut résister aux assèchements périodiques.



**Criquet tricolore**

© Olivier Durand



**Mélitée du mélampyre**

© Rémi Bouteloup



**Grand capricorne**

© Olivier Durand

#### Forêts, bois et vieux arbres

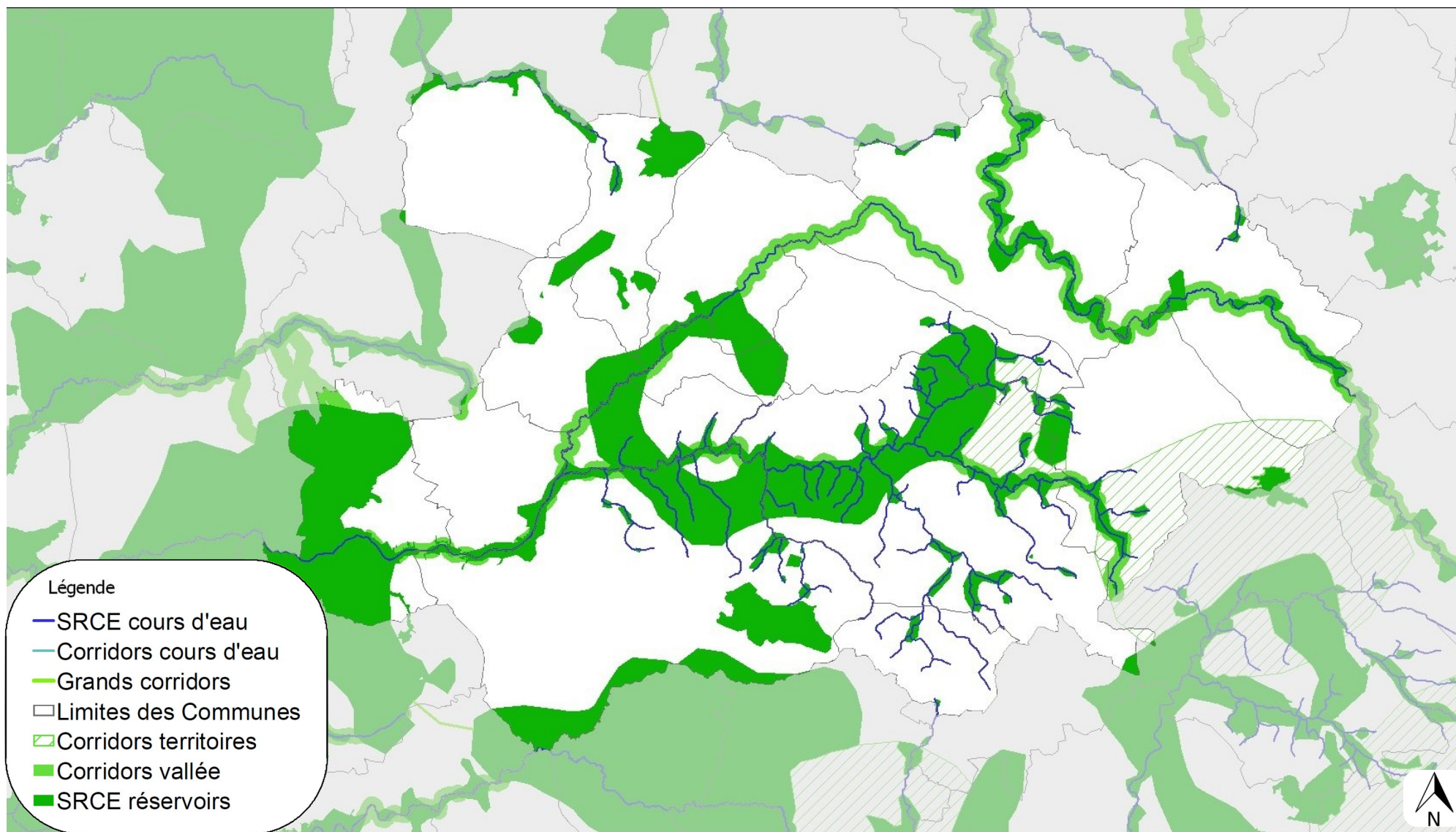
Le territoire de la communauté de commune de Vie et Boulogne ne dispose pas de nombreux massifs forestiers. Le plus conséquent en termes de surface est celui de la commune d'Aizenay, qui est aussi sans doute le mieux prospecté d'entre eux. C'est d'ailleurs à proximité de ce massif qu'a été observée la Mélitée du Mélampyre (*Melitaea athalia*), quasi menacée sur la liste rouge régionale. Ce papillon apprécie la strate herbacée des clairières forestières, éventuellement légèrement ombrée, et comme habitats de substitution les landes et prairies bocagères.

Le bocage présent sur la communauté de communes permet l'existence de vieux arbres favorables au Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), coléoptère protégé en France. Ce longicorne est présent à la faveur d'une gestion conservatrice de vieilles haies disposant d'arbres âgés dans leur linéaire, ainsi que d'arbres isolés remarquables, leurs larves se prêtant plus facilement à un développement au sein des chênes et frênes.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



0 2 100 4 200 6 300 8 400 m



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) présente les grandes orientations du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est-à-dire de « Trame Verte et Bleue (TVB) ». Ce document doit être pris en compte dans les différents documents de planification d'un territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, etc.). Les réservoirs et les corridors écologiques constituent la TVB. À l'échelle des Pays de la Loire, cette trame verte et bleue se décompose en 5 sous-trames : milieux boisés, milieux bocagers, milieux humides, cours d'eau et annexes et milieux littoraux. Un même réservoir peut appartenir à plusieurs trames et sous-trames. Ces milieux remarquables ou plus ordinaires sont aujourd'hui menacés par l'urbanisation et artificialisation des sols.

Sur la communauté de communes Vie et Boulogne, 10 582 ha ont été identifiés en réservoirs de biodiversité, ce qui représente 21,6 % du territoire. Dix-neuf réservoirs de biodiversité différents sont présents sur le territoire dont 13 pour la trame verte et 8 pour la trame bleue.

Le réservoir de biodiversité le mieux représenté sur la communauté de communes est le bocage d'Aizenay qui représente 3 458 ha, soit 7 % du territoire.

### L'ESSENTIEL

- 19 réservoirs de biodiversité
- 21,6% du territoire en réservoir de biodiversité
- Réservoir du bocage d'Aizenay : plus grand réservoir du territoire

### Réservoirs SRCE du territoire

Nom réservoir	Surface dans l'EPCI (Ha)	% du territoire de la communauté de communes	Trame verte	Trame bleue	Milieux boisés	Milieux bocagers	Milieux humides	Milieux littoraux
ARRIÈRE DU MARAIS BRETON ET BAIE DE BOURGNEUF, BOCAGES ASSOCIÉS	1726,90	3,52%	x	x		x	x	
BAS BOCAGE DU SUD-OUEST DE LA VENDÉE	618,77	1,26%	x			x		
BOCAGE A L'OUEST D'AIZENAY	15,36	0,03%	x			x		
BOCAGE A L'OUEST DE BELLEVILLE-SUR-VIE	169,63	0,35%	x			x		
BOCAGE D'AIZENAY	3458,59	7,06%	x			x		
BOCAGE DE SAINT-CHRISTOPHE-DE-LIGNERON	6,70	0,01%	x			x		
BOCAGE ENTRE GRAND'LANDES ET SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	204,67	0,42%	x			x		
BOCAGE YONNAIS JUSQU'À MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	28,72	0,06%	x			x		
BOIS DES GATS ET ETANG DE JARIE	67,52	0,14%	x	x	x		x	
BOISEMENTS DE GRAND'LANDES	74,63	0,15%	x		x			
FORÊT D'AIZENAY	442,18	0,90%	x		x			
FORÊT DE GRAND LANDES	251,56	0,51%	x		x			
MARAIS BRETON ET BAIE DE BOURGNEUF, BOCAGES ASSOCIÉS	296,02	0,60%	x	x		x	x	
MILIEUX HUMIDES DE LA VALLÉE DE LA VIE	2270,18	4,63%		x			x	
MILIEUX HUMIDES DE LA VALLÉE DU FALLERON	172,03	0,35%		x			x	
MILIEUX HUMIDES DE LA VALLÉE DU GUYON	3,19	0,01%		x			x	
MILIEUX HUMIDES DE LA VALLÉE DU JAUNAY	32,09	0,07%		x			x	
MILIEUX HUMIDES DES VALLÉES DE LA BOULOGNES, DE LA LOGNE ET DE L'ISSOIRE	739,46	1,51%		x			x	
MILIEUX HUMIDES DU LIGNERON	3,91	0,01%		x			x	
<b>Communauté de communes Vie et Boulogne</b>	<b>10582,14</b>	<b>21,60%</b>						

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

**Réservoir de biodiversité :** espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

**Corridor :** voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité

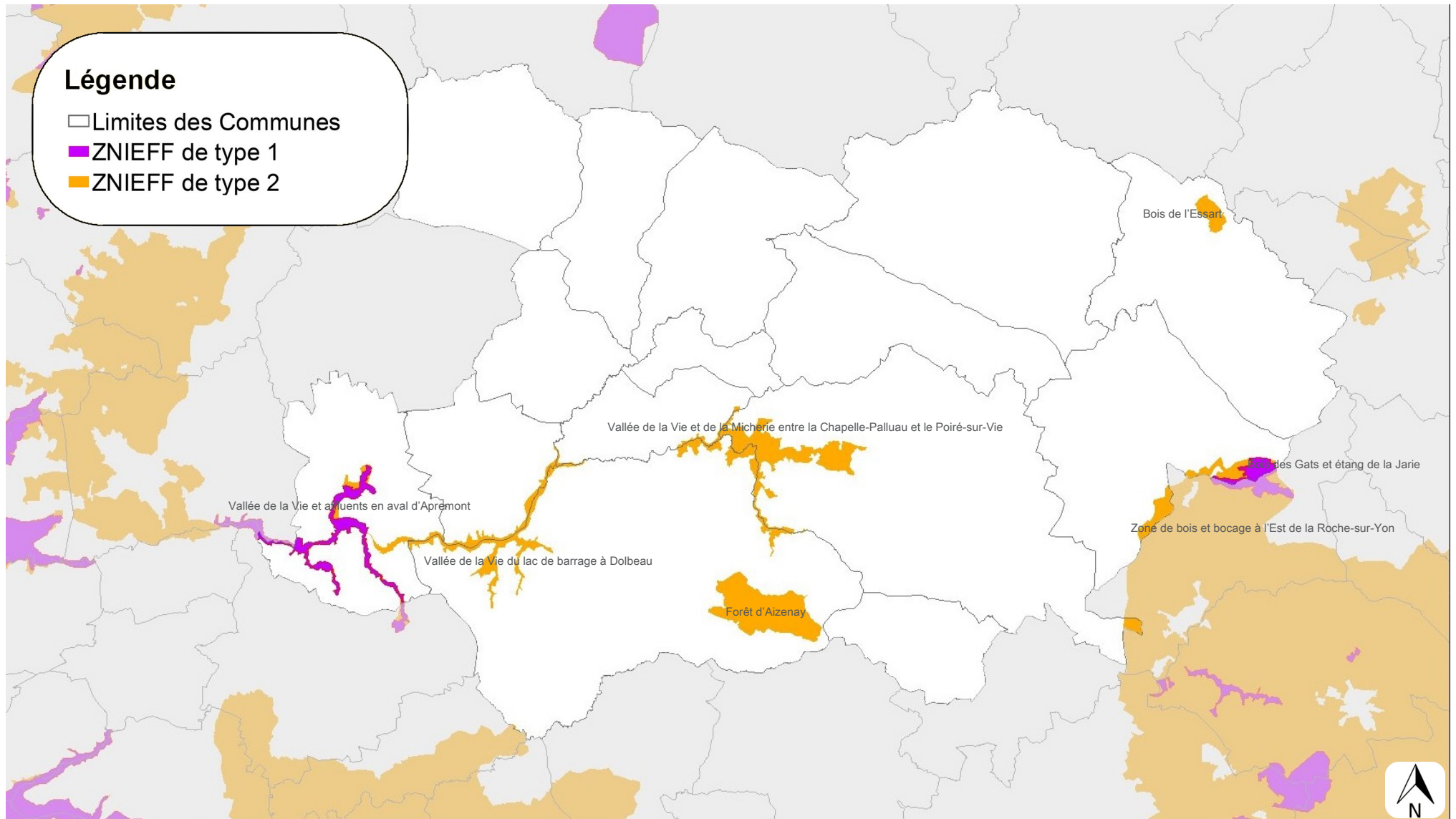
# zonages nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt  
Écologique, Faunistique et  
Floristique (ZNIEFF)

## Légende

- Limites des Communes
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2





# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

La communauté de communes Vie et Boulogne possède 2 ZNIEFF de type I (soit 265,64 ha) et 6 ZNIEFF de type II (soit 1 742,35 ha).  
Les ZNIEFF de type I et II présentes sur le territoire correspondent à plusieurs grands types de milieux :

- Les vallées de cours d'eau (de la vie et ses affluents),
- Les milieux boisés (Bois des Gâts, forêt d'Aizenay, Bois de l'Essart)
- Les étangs
- Le bocage

## L'ESSENTIEL

- 265 Ha de type I ; 1742 Ha de type II
- 8 ZNIEFF

### Répartition des ZNIEFF de type I et II par communes

Classement par ordre d'importance :  1 2 3

ZNIEFF I			
Commune	Nombre	Surface (Ha)	% de la commune
Apremont	1	198,13	6,57%
Bellevigny	1	67,51	1,73%
CC Vie et Boulogne	2	265,64	0,54%

ZNIEFF II			
Commune	Nombre	Surface (Ha)	% de la
Aizenay	4	719,88	8,78%
Apremont	1	275,44	9,14%
Bellevigny	1	209,5	5,37%
La Chapelle-Palluau	2	28,65	2,21%
Le Poiré-sur-Vie	2	372,34	5,17%
Maché	1	70,89	3,90%
Saint-Denis-la-Chevasse	1	65,65	1,65%
CC Vie et Boulogne	12	1742,35	3,56%

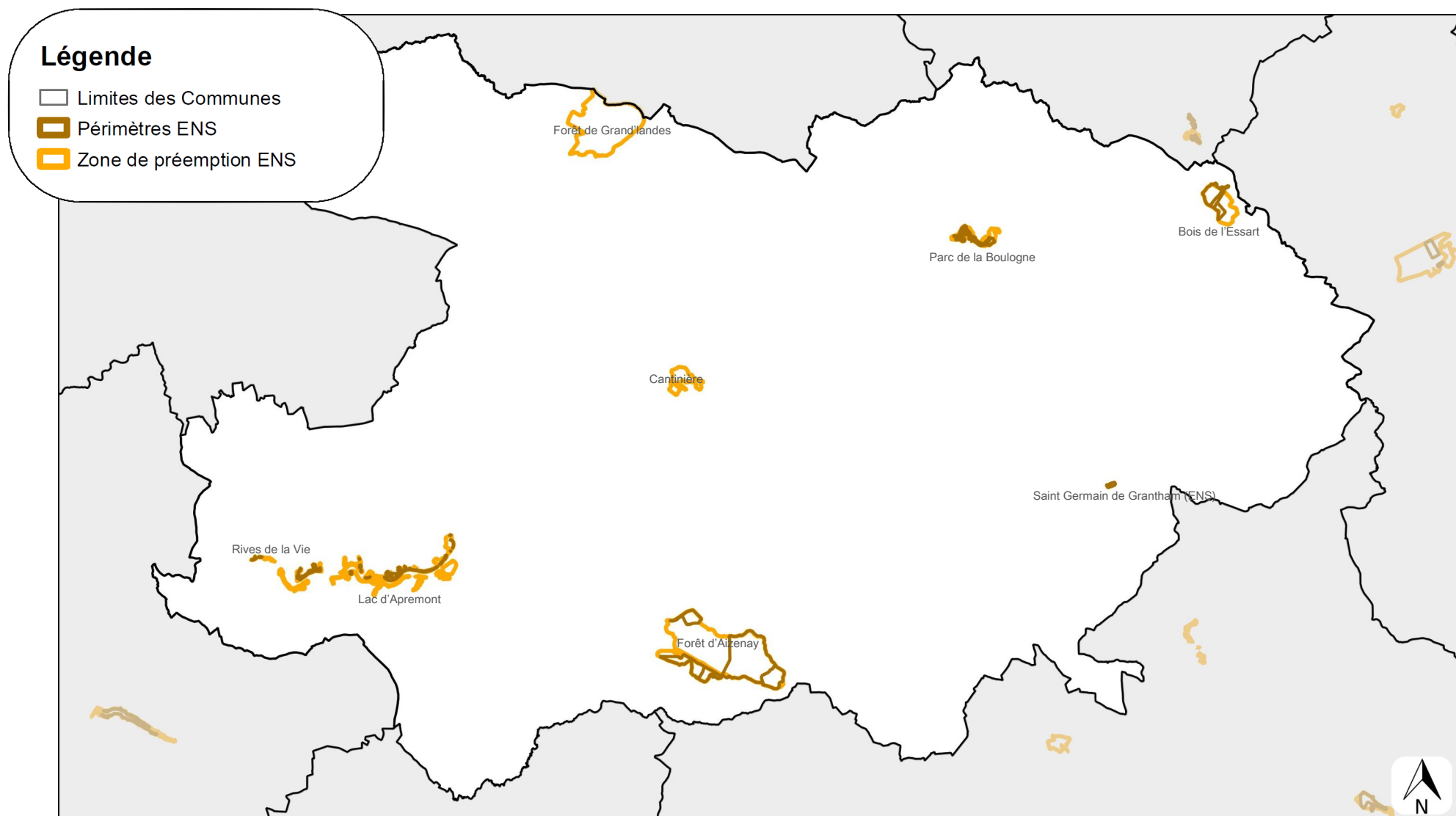
**Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :**

- **ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique**
- **ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.**

# zonages nature

DU TERRITOIRE

## Espaces Naturels Sensibles (ENS)





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (85)

Sur le territoire Vie et Boulogne, sept espaces naturels sont classés en ZPENS (Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles) par le département de la Vendée. Parmi elles, 5 ont fait l'objet d'un classement ENS sur une partie de leur surface. Un autre espace est classé intégralement Espace Naturel Sensible sur la commune de Bellevigny (Saint Germain de Grantham).

La Forêt d'Aizenay et le Bois de l'Essart sont les deux plus grands sites classés ZPENS sur le territoire. Le Bois de l'Essart se compose de petits espaces boisés relictuels, arbres sénescents y subsistent et favorisent ainsi la présence d'une faune riche et abondante. Ce vaste espace boisé est particulier car il se présente tel un îlot de verdure au milieu d'un paysage de cultures, où quelques haies persistent malgré les campagnes de remembrement. La forêt d'Aizenay constitue quand à elle une vaste réserve d'espaces naturels et un sanctuaire pour de nombreux animaux. On y trouve tous les éléments d'un écosystème favorable à la faune sauvage. Ruisseaux, mares forestières, pelouses herbeuses, landes à bruyères, chênaies avec conifères et clairières humides offrent refuges, abris et nourriture.

Les autres espaces classés ZPENS sur le territoire sont :

- Forêt de Grand'landes
- La Cantinière : Bois et landes sur la commune du Palluau.
- le Parc de la Boulogne : Bord de lac et rivière sur la commune des Lucs-sur-Boulogne
- Lac d'Apremont : Bord de lac et rivière sur la commune d'Aizenay
- Rives de la Vie : Bord de lac et rivière sur la commune d'Apremont

### L'ESSENTIEL

- 7 ZPENS et 1 ENS
- Forêt d'Aizenay et Bois de l'Essart sont les deux plus grands sites



Lac d'Apremont

© Conseil Départemental de la Vendée

**Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) :**

**« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) »**

**Les ENS sont au cœur des politiques du Conseil Départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de milieux naturels.**

# synthèse des enjeux

## DU TERRITOIRE

Le territoire de la communauté de communes Vie et Boulogne présente un relief légèrement vallonné, variant de 0 à 90m d'altitude, plus marqué à l'Est, avec un réseau hydrographique quant à lui plus dense à l'Ouest. Ce territoire, à vocation essentiellement agricole, est marqué par une dominance de prairies (permanentes et temporaires confondues) et des zones de boisements de feuillus, dont certains bénéficient d'un classement en ZNIEFF ou en Zone de Prémption en Espace Naturel Sensible par le Département de la Vendée.

Globalement, les secteurs Est et Sud de la communauté de communes présentent des intérêts écologiques moins marqués avec notamment un bocage plus relictuel (nombre de mares et linéaire de haies assez pauvre par rapport au reste de la commune).

### Enjeux Faune- Flore

#### **Zones humides et cours d'eau :**

Bien que cette étude fasse ressortir un déficit de connaissances naturalistes sur la communauté de communes Vie et Boulogne, les inventaires conduits sur les zones humides et cours d'eau ont montré la présence d'une faune et d'une flore intéressante avec notamment près de 30 espèces patrimoniales (faune-flore) connues à ce jour dans ces milieux. Pour cette raison il est nécessaire de maintenir en bon état de conservation les zones humides (mares,...) existantes et même de recréer de nouvelles mares sur les secteurs les plus pauvres.

#### **Zones boisées :**

Le territoire de la communauté de commune de Vie et Boulogne ne dispose pas de nombreux massifs forestiers. Le plus conséquent est celui de la commune d'Aizenay, qui est aussi sans doute le mieux prospecté. Les inventaires menés sur ce site ont montré la présence d'une faune invertébrés intéressante malgré là encore un déficit de connaissances. Dans l'objectif d'améliorer la connaissance de ces milieux sur le territoire, il peut être envisagé de mener des campagnes d'inventaires sur les autres espèces boisées de la communauté de communes. .

#### **Bocage :**

La présence de vieux arbres et arbres morts au sein du réseau de haies de la communauté de communes est une réelle richesse. Ces derniers sont en effet l'habitat de prédilection d'une espèce protégée : le Grand capricorne. Rappelons qu'il est couramment admis que près d'un quart des espèces animales et fongiques sont dépendantes du bois mort et des micro-habitats associés, en particulier les cavités. Les exigences varient selon les espèces, des petites branches mortes pour certains insectes xylophages (longicornes) jusqu'aux grandes cavités remplies de terreau pour d'autres insectes (cétoines). La préservation de ces arbres est donc nécessaire au développement de la richesse biologique. D'autre part, un réseau de haies dense est primordial pour de nombreuses espèces. Il est donc nécessaire de rétablir un maillage bocager dense sur les communes les plus pauvres.

# Nos fournisseurs

## DE DONNÉES

### > Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO ® 2021  
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable  
**brgm**

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

### > Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013  
RPG 2019



Pollution lumineuse 2017

### > Milieux naturels



État des masses d'eau,  
DCE 2019



Classement cours d'eau 2018



Zones humides probables 2021



Mares 2012  
Haies 2009



Boisements  
BD TOPO ® 2021

### > Zonages nature



SRCE 2019  
ZNIEFF 2019  
Natura 2000



ENS 2018



# Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire  
de novembre 2021

## > Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Pays de la Loire

Base de données  
GéoNature



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Base de données  
Kollect

## > Bases de données partiellement moissonnées



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
VENDÉE

Faune Vendée



NATURALISTES



Base de données  
GéoNature

Conservatoire Botanique National



Bases de données Calluna  
et eColibry

CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE  
NATIONAL  
DE BREST



Base de données  
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

# Nos partenaires

## > Coordination régionale



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## > Coordination locale



LOGNE ET GRAND-LIEU

## > Rédacteurs

Rédaction parties générales



LOGNE ET GRAND-LIEU

Rédaction biodiversité



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
VENDEE

## > Relecteurs



LOGNE ET GRAND-LIEU

## > Financiers



Région  
PAYS DE LA LOIRE



## > Collectif de contributeurs

liste de noms



## Vie et Boulogne